

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES**

**Mémoire de fin de cycle
En vue de l'obtention du Diplôme de Master
En Sciences Economiques
Spécialité : Economie de la Santé**

SUJET

**Impacte des politiques de drainage de l'activité informelle
sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale
Cas : CASNOS Tizi Ouzou**

Réalisé par :

Mr. : AIT AMARA Aghiles

Mr. : AIT SI SELMI Khaled

Dirigé par : Mme SALMI Samya

Devant le jury composé de :

Présidente : Mme SI MENSOUR Farida M.C.B

Rapporteur: Mme SALMI Samya M.A.A

Examinatrice: Mme BENNOUR Katia M.A.A

Année universitaire : 2020-2021

Remerciements

Au terme de ce travail nous remercions le bon Dieu de nous avoir donné son aide et la détermination ainsi que la patience pour pouvoir franchir toutes les épreuves afin d'arriver à ce stade.

Nous exprimons nos sincères remerciements à Mr Salmi Madjid maitre-assistant Classe A à l'université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, responsable de notre spécialité, pour ses orientations, ces conseils, et ses encouragements durant notre formation.

Notre profonde gratitude et sincères remerciements vont à notre promotrice Mme SALMI SAMYA professeur à l'université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, d'avoir accepté de nous encadrer, et pour toute son aide, ses encouragements et ses orientations.

Nos remerciements vont aussi aux membres de jury qui ont l'amabilité d'accepté d'évaluer notre travail.

Nous présentons nos sincères remerciements à tous le personelles de la CASNOS. Qui nous ont accordé un peu de leur temps lors de notre stage pratique.

Nous voudrions remercier également tous ceux qui ont apporté leur aide d'une façon ou d'une autre et contribué à la réalisation de ce mémoire.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail

À

Mes très chers parents

Je ne saurais comment vous rendre tout ce que vous m'avez offert comme soutien et amour. Je vous offre ce travail qui j'espère vous rendra fiers de moi. Jamais les mots ne pourront exprimer ce que je ressens pour vous ni ce que votre présence constante à mes côtés représente. Ce travail est le fruit de vos efforts, j'espère que j'ai réalisé un de vos rêves. Merci d'avoir fait de moi l'homme que je suis aujourd'hui que dieu vous bénisse et vous accorde une longue vie.

À Mon grand frère Kamel bien aimé qui a toujours été à mes côtés et toujours encouragé.

À Tous mes cousins et cousines qui m'ont soutenu ; à toute ma famille.

À Mes meilleurs amis (es).

KH. AIT SI SELMI

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail

À

Mes très chers parents

Je ne saurais comment vous rendre tout ce que vous m'avez offert comme soutien et amour. Je vous offre ce travail qui j'espère vous rendra fiers de moi. Jamais les mots ne pourront exprimer ce que je ressens pour vous ni ce que votre présence constante à mes côtés représente. Ce travail est le fruit de vos efforts, j'espère que j'ai réalisé un de vos rêves. Merci d'avoir fait de moi l'homme que je suis aujourd'hui que dieu vous bénisse et vous accorde une longue vie.

À Ma petite sœur bien aimé qui a toujours été à mes côtés et toujours encouragé.

À Tous mes cousins et cousines qui m'ont soutenu ;à toute ma famille.

À Mes meilleurs amis (es).

A. AIT AMARA

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE 01 : L'apparition de la sécurité sociale	4
Section 01 : Historique de la sécurité sociale	5
Section 02 : Le fonctionnement de la sécurité sociale	12
Conclusion	20
CHAPITRE02 : La sécurité sociale en Algérie	21
Section 01 : Historique de la sécurité sociale en Algérie	21
Section 02 : Organisation et fonctionnement de la sécurité sociale en Algérie	25
Conclusion	44
CHAPITRE03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale	45
Section 01 : Généralité sur le secteur informel	46
Section 02 : L'économie informelle en Algérie	56
Section 03 : L'état, la sécurité sociale et le marché informel	68
Conclusion	77
CONCLUSION GENERALE	78
BIBLIOGRAPHIE	81
TABLE DES MATIERES	88

Introduction générale

La sécurité sociale est la protection que la société offre à ses membres, par un ensemble de dispositions publiques, contre la misère économique et sociale qui les menace en cas d'arrêt ou de réduction importante de leurs gains par cause de maladie, de maternité, d'accident du travail, du chômage, d'invalidité, de vieillesse ou de décès ; la fourniture de soins médicaux ; l'octroi d'allocations aux familles ayant des enfants .

L'évolution historique des systèmes de sécurité sociale à travers le monde est liée à l'histoire des différents mouvements sociaux qui ont marqué l'humanité, de nombreuses théories économiques ont constituées à travers le temps les modèles de sécurité sociales tels qu'ils se présentent aujourd'hui. Cependant, l'histoire de la pensée économique est très riche par les nombreux travaux élaborés à travers des siècles pour concevoir des systèmes qui restent fonctionnels malgré les derniers bouleversements économiques et sociaux dans le monde.

En effet Les différents écrits sur l'apparition de la sécurité sociale de par le monde renvoient la naissance des systèmes de sécurité sociale aux luttes des travailleurs dans les premiers pays industrialisés. Ce fait a permis la mise en place de plusieurs systèmes de sécurité sociale, répondant à des modalités d'organisation, des attributions, et un financement différents, le passage d'une économie basée sur l'agriculture à une économie orientée essentiellement sur l'industrie, les services, l'administration ; il ouvre la voie au mouvement syndicale pour revendiquer des droits sociaux dans le but d'améliorer les conditions de travail et sécuriser les travailleurs en lui offrant divers prestations.

Si la sécurité sociale joue un rôle économique et sociale de plus en plus dans le monde ,il n'en va pas nécessairement de même au sien des différent Etats , dans de nombreux pays émergents , le système de sécurité sociale n'est pas encore pleinement développé ,tandis que dans d' autres , comme dans le cas précis de l'Algérie, le système de sécurité sociale a été introduit sous la forme d' une extension du système français, quatre années après sa création en France en 1945 pour assurer une protection aux travailleurs salariés et non-salariés en contre partie des cotisations liées aux revenus.

L'Algérie a adopté un système de sécurité sociale par répartition, inspiré du système bismarckien qui est basé sur la solidarité (les bons portant paient pour les males portant et les actifs cotisent pour les inactifs). Il a connue depuis sa création en 1949 différentes étapes auxquelles correspondent des organisations différenciées selon les objectifs et les

Introduction générale

fondements de chaque période, aujourd'hui tel qu'il se présente, est caractérisée par la présence de deux régimes :

Le régime général : il concerne tous les travailleurs salariés de tous les secteurs. Le régime des non-salariés : il prend en charge cette catégorie spécifique, il est géré par une caisse unique dénommée ; Caisse Nationale de Sécurité Sociale des non-salariés (CASNOS).

Cette dernière qui est chargée de la protection sociale des catégories professionnelles, et de recouvrement des cotisations annuelles et la gestion de prestations des assurés et de couvrir les risques maladie, maternité, décès, vieillesse et invalidité.

Vue le caractère social et de solidarité de l'activité de la CASNOS et sa mission de service public, la direction national se charge de la triple mission du recouvrement des cotisations sociales, de prodiguer des prestations aux assurés et de pourvoir aux pensions de retraite et de signer des conventions avec des cliniques privées spécialisées dans ce domaine précis (les pathologies cardiovasculaire, hémodialyse .), et de faciliter la prise en charge des malades et minimiser les coûts de soins pour les malades.

Cette dernière joue un rôle socioéconomique très intéressant pour l'évolution de la société, mais ces dernières années elle est appréciée à une situation qui menace de plus en plus sa continuité. Une situation prescrite par la crise économique que traverse notre pays suite aux chutes des prix de pétrole ces trois dernières années, qui a eu un impact sur le marché de l'emploi, en particulier le secteur privé, par conséquent la suppression de milliers D'emplois a causé la baisse le taux de l'emploi, ce qui a fait chuter les contributions aux régimes des non – salariés, et ce dernier aura du mal à se prémunir contre les risque du déséquilibre financier. De ce fait la difficulté pour l'Etat d'atteindre le plein emploi ont permis l'apparition de certaines formes d'activités informelles sur le marché du travail.

Ajoutant à cela le phénomène de vieillissement de la population, omniprésent : la population âgée de soixante ans et plus a triplée de 1966 à 2020 et présente des répercussions sensibles sur le système de retraite des non salaries apportant une source de déséquilibre. Par ailleurs, le solde recettes - dépenses est une équation régie par la combinaison de variables économiques et démographiques .De ce fait, en Algérie, le ratio de dépendance démographique permet, de façon particulière et dans un contexte de vieillissement de la population, de mesurer l'impact de la démographie sur le système de sécurité sociale des non-salariés par le biais du ratio nombre d'actifs pour un retraité.

Dans ce sens, des mesures visant à maintenir le niveau des prestations et garantir l'équilibre et la pérennité du système de sécurité sociale seront nécessaires en direction des

personnes âgées admises à la retraite.

On trouve aussi un autre phénomène quel s'agit de secteur informel, la grande majorité des travailleurs de l'économie informelle sont privés de couverture de sécurité sociale¹. L'absence de protection sociale est un facteur majeur d'exclusion sociale et de pauvreté. Mais ses incidences sont également ressenties dans l'économie formelle, où les travailleurs et les entreprises doivent supporter l'intégralité de la charge du financement du système de sécurité sociale par le biais des impôts ou des assurances sociales. Comprendre les causes à l'origine de l'absence de protection sociale dans l'économie informelle est essentiel pour élaborer des solutions politiques visant à étendre la couverture.

L'économie informelle en Algérie est assez peu étudiée, en dépit de son poids significatif et croissant dans l'économie nationale.

Problématique :

Quelle politique de la sécurité sociale pour drainer le secteur informel et quel impact sur les ressources de la sécurité sociale en Algérie ?

L'objectif de notre travail c'est de mettre en exergue la politique de la sécurité sociale en direction des activités du secteur informel afin de drainer ce dernier. Ce qui nous ramené à voir les dernières actions compensées dans la politique de la sécurité sociale contribuent à drainer les activités du secteur informel.

Méthodologie de recherche

Afin d'atteindre notre objectif de recherche, nous avons tout d'abord adopté pour une démarche descriptive basée sur les notions théoriques, en donnant un aperçu historique sur les systèmes de la sécurité sociale dans le monde et en Algérie, puis les différentes missions assignées à des différentes branches de la sécurité sociale et les contraintes inhérentes à leurs accomplissements. En effet, Plusieurs bibliothèques universitaires ont été visitées, à savoir : l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou (la bibliothèque de la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion, et la bibliothèque centrale),

Introduction générale

l'Université de Bejaïa, l'Université d'Alger centre, , Ecole supérieure de la Sécurité Sociale de (l'ESSS), l'Office National des Statistiques (ONS), ainsi que l'exploitation des travaux universitaires et des rapports d'études concernant les missions et contrainte des différentes branches de la sécurité social en Algérie. Cette recherche documentaire a été complète par une quête d'articles, ainsi que des textes juridiques concernant la réglementation régissant sur l'organisation et le fonctionnement des différentes branches de la sécurité social en Algérie. De plus, nous avons réalisé une collecte de données relatives au thème auprès des organismes suivants : le Ministère de L'emploi set de la sécurité sociale, En plus des sites disponibles sur internet.

Plan du mémoire

Nous avons structuré notre travail en trois chapitres, chacun est subdivisé en deux sections.

- **Un chapitre introductif**, porte sur les généralités des systèmes de sécurité sociale et la naissance du concept de la sécurité sociale et sont développent dans le monde .Ce dernier comporte deux sections. Dans la première section en aborde l'historique de la sécurité sociale. . La deuxième section traite le fonctionnement du système de sécurité sociale. Où on aborde le fonctionnement par branche d'assurance en suite le fonctionnement par régime socio professionnel et celui des non-salariés.
- **Le deuxième chapitre**, nous nous intéresserons en ensuit à la genèse et à la formation de la sécurité sociale en Algérie. Ce chapitre comporte également deux sections. La première section est consacrée à l'apparition du système de sécurité sociale en Algérie
La deuxième section porte sur l'organisation et fonctionnement des organismes de la sécurité sociale en Algérie où nous avons cité les caractéristiques de système de sécurité sociale en Algérie, ainsi que l'organisation et la hiérarchisation ayant trait à ce système.
- **Le troisième chapitre**, ce focalise sur le secteur informel, et les efforts de l'Etat pour drainer ce dernier. Ce chapitre comporte trois sections, la première parle du secteur informel en générale, la deuxième parle sur le secteur informel on Algérie ; et la dernière traite les différents politique mise par l'Etat pour drainer le secteur informel.

Chapitre 01 : l'apparition de la sécurité sociale dans le monde.

Introduction

La sécurité sociale peut être définie comme étant un barrage pour couvrir le présent et l'avenir de l'homme contre les aléas de la vie, est une des institutions chargée de la protection sociale financée essentiellement par les cotisations, elle verse des prestations sociales relativement à la réalisation d'un risque.¹

Au début du 20ème siècle et avec l'impulsion des théories économiques « la fonction sociale », s'introduit les nouvelles attributions de l'Etat, elle s'impose progressivement grâce à l'importance et le poids des effets sociaux sur l'équilibre économique des nations. Depuis l'économique et le social se sont imbriqués et l'un ne se conçoit plus sans l'autre. Jusqu'à une date très récente, certaines fonctions sont devenues indissociables de la notion même de l'Etat ; comme par exemple la sécurité sociale et la santé. Dans le but de mener à bien notre recherche et en fonction de données disponibles, nous avons structuré notre travail et trois sections dans le chapitre un, présenté comme suit :

- Dans la première section, nous exposerons : l'apparition de la sécurité sociale : L'historique et le développement de la sécurité sociale.
- Nous consacrerons la deuxième section nous analyserons le fonctionnement de la sécurité sociale Dans le monde.

¹Richer bates Nadine « la sécurité sociale » Ed : Armand colin, paris, 1998

Chapitre 01 : l'apparition de la sécurité sociale dans le monde.

Section 1 : Historique sur la sécurité sociale

D'une manière générale la sécurité sociale est définie à travers ses finalités en matière de protection sociale sa mission est de couvrir des individus contre des risques générateurs de besoins sociaux mais selon Yves saint -jours « le terme de sécurité sociale évoque à la fois une idée et l'institution qui matérialise cette idée la définition de la sécurité sociale achoppe à cette ambivalence qu'elle doit intégrer le concept ». ² Car avant 1880, il n'existait aucune institution de sécurité sociale mais une forme de solidarité entre les gens ; à partir des réformes de Bismarck de l'Allemagne du 19ème siècle les œuvres sociales des syndicats en créant l'assurance maladie étatisée en 1887. ³

1-1 Le concept de la sécurité sociale

A ce niveau il convient de signaler l'existence de deux conceptions de la sécurité sociale

1-1-1 La sécurité sociale liée à la notion de besoin

Le concept de sécurité sociale progressait dans la société occidentale il sera conforté par le rapport du britannique lord Beveridge 1941 -1942 qui constituera une référence dont se sont inspirés beaucoup de pays occidentaux dans la construction de systèmes de sécurité sociale moderne dans son rapport avait fixé à la sécurité sociale l'objectif « d'abolir l'état de besoin en assurant à tout citoyen un revenu suffisant à tout moment pour satisfaire à ses charge » ⁴

L'objectif principal c'est la couverture des risques sociaux et le droit de la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, veuvage et le vieillissement afin de garantir à chacun le bénéfice d'un minimum vital

Dans sa conception initiale le régime de Beveridge est démarcha disant car il s'agit d'un filet social universel ou les prestations se veulent généreuses .Ce régime cherche à augmenter la solidarité et minimiser la stratification sociale car tous les citoyens sont couverts selon leurs besoins.

²BADAoui Saliha, Mémoire de magistère en science économie : sécurité sociale et état en Algérie, page9.

³3HENND Rachida, MEKAOUI Zina mémoire de magistère « la sécurité sociale en Algérie contrainte et perspectives université de mouloud Mammeri Tizi Ouzou année2005 page 5

⁴Jacques doublet : conseiller d'état « la sécurité sociale » page 26

Chapitre 01 : l'apparition de la sécurité sociale dans le monde.

La notion de besoin, comme le socle d'un système de sécurité sociale, se retrouve aussi dans la déclaration universelle des droits de l'homme 10 DECEMBRE 1948 comme nous l'avons mentionné à titre introductif l'assemblée générale des nations unies en ces termes :⁵

Comme l'article 22 des droits de l'homme dit que toute personne, en tant que membre de la société a droit à la sécurité sociale : elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité grâce à l'effort national et à la coopération internationale compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays

Dans cet article, la sécurité sociale observe l'ensemble des besoins sociaux, elle en est une partie intégrante de la protection sociale.

1-1-2 La sécurité sociale articulée autour de la notion de risque sociale

A la fin du 19^{ème} l'idéologie socialiste s'adhère de plus en plus au sein de la classe populaire allemande ; voyant cette idéologie comme une menace pour l'Etat et il souhaitait lier les salaires à un Etat. En effet, la sécurité sociale tire son origine de la pratique des assurances sociales qui sont nées avec la législation allemande de 1883

Les assurances sociales obligatoires instituées par Bismarck garantissaient la sécurité des travailleurs face à certains risques sociaux très limités dans leur nombre : assurance maladie en 1883, accidents du travail en 1884, et invalidité en 1889.⁶

Le concept des assurances sociales est lié à la production de travail ou à l'exercice d'une activité professionnelle. Selon Guy Perrin « elles protégeaient les travailleurs seulement qui devaient justifier de diverses exigences de qualification en laissant échapper soit les membres de la famille, soit les catégories inaptes au travail, et tous les cas d'infortunes les plus sérieuses ».⁷

On apprendra que la sécurité sociale fondée sur la genèse de l'assurance ; à intégrer au fil du temps un large éventail de risque à protéger ainsi sont pris en compte les risques qui modifient la force de productivité humaine comme : la maladie, accident du travail

Et maladies professionnelles l'invalidité, mais aussi d'autres risques à caractère social à savoir : la maternité, l'entretien des enfants le décès du soutien de famille, la vieillesse.⁸

⁵Droits de l'homme textes fondamentaux ratifiés par l'Algérie page 13

⁶Réalisé par nous-même ; suivant les articles de BIT: Résolution et conclusions concernant la sécurité sociale, Conférence internationale du Travail, 89^e session, Genève, 2001, page 7 ; page 8.

⁷BADAoui Saliha, Mémoire de magistère en science économie : sécurité sociale et état en Algérie, page 10

⁸GUY Perrin (conseiller au service de sécurité sociale du BIT publication) la sécurité sociale : éd : presse universitaire Française ; France ; 2010 page : 110 ; page 116

Chapitre 01 : l'apparition de la sécurité sociale dans le monde.

1-2 L'apparition de la sécurité sociale

Dès l'époque lointaine où il a commencé à s'établir et à s'organiser pour vivre en communauté l'homme a ressenti le besoin de se protéger contre les aléas de l'existence. La création et la mise en place de véritables systèmes de sécurité sociale aptes à assurer le maintien du revenu et l'accès à des soins médicaux ont à cet égard constitué une étape critique dans le devenir des sociétés humaines. L'approche, aux quatre coins du monde, la sécurité sociale s'est extrêmement diversifiée son éventail s'étend en effet sur plusieurs dispositifs fondés sur la solidarité intracommunautaire aux divers régimes publics obligatoires contributifs ou non contributifs, de sécurité sociale qui témoigne du caractère universel de ce besoin chez l'être humain, d'où aussi l'importance d'un faisceau de droits soigneusement délimité.⁹

L'Allemagne est la première nation à adopter, dans les années 1880, un système légal d'assurance sociale, instituant de ce fait un véritable droit à certaines prestations et montrant l'exercice de ce droit à l'ensemble des ouvriers de l'industrie. Les modèles d'assurance existants sont élargis, assurent une protection contre de nouveaux risques, dont le chômage, et augmentent le nombre de catégories de bénéficiaires. Le modèle de l'assurance tend à lors à avantager, mais les programmes financés par les recettes fiscales existent aussi.

Le départ des régimes de sécurité sociale va ensuite s'accélérer, sous l'effet de la crise économique qui marque la fin des années vingt et le début des années trente et des politiques de relance adoptées dans son sillage. Dans les années trente, les régimes de sécurité sociale commencent à se généraliser, surtout en Europe et aux Etats- Unis.

Au cours de la période couvrant la seconde guerre mondiale et les années qui suivirent, la sécurité sociale va connaître au niveau national, régional et international des avancées considérables et se voir notamment consacrée en tant que droit de l'homme.¹⁰

Cette évolution doit énormément au rapport de Beveridge publié au Royaume-Uni en 1942 et mis en application à partir de l'année 1945. Faisant mériter que la société dans son ensemble avait des responsabilités et des obligations envers ceux qui l'avaient défendue, le rapport préconisait d'étendre à l'ensemble de la population nationale le droit à la sécurité sociale dont ne bénéficiaient que les travailleurs assurés. Ce dernier proposait donc à son gouvernement :

- Une couverture sociale pour toute la population sans distinction de classe et de profession par le système de sécurité sociale ; une médecine qui soit nationalisée ;
- Une prise en charge de tous les risques difficiles d'affecter la personne humaine, et de diminuer comme le chômage, maladies, invalidité, vieillesse, charge de famille.

⁹<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/protection-sociale/-securite-sociale/qu-est-ce-que-securitesociale/> ; PDF ; page consulté le 15 juillet 2017 à 22h30 ; p07.

¹⁰Sir William Beveridge : Social insurance and allied services, rapport présenté au Parlement sur ordre de SaMajesté en novembre 1942 (H.M. Stationery Office, Royaume-Uni, 1969)

Chapitre 01 : l'apparition de la sécurité sociale dans le monde.

- D'abandonner tous les mécanismes traditionnels de l'assurance ;
- Enfin, que toutes ces mesures soient prises en charge par les baies de prévision.

Ces propositions allaient connaître une extension aux autres pays notamment occidentaux durant la période qui suivra la fin de la seconde guerre mondiale, ensuite, dans la déclaration des droits de l'homme adopté par les nations unies en 1948 .dans son article 25 affirme¹¹ que :

« toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.¹² La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale. » Dans cette déclaration, la sécurité sociale voit l'ensemble des besoins sociaux. « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression. »

Et aussi dans son article 21 dit que « Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. »¹³

Dans la Déclaration Française des Droits de l'homme et du citoyen de 1789 et celle de 1793 Le besoin de sécurité apparaît dès la seconde place dans la pyramide de Maslow des besoins humains, juste après les besoins vitaux (manger, boire, s'abriter...).

¹¹Thèse de Mr Salmi Madjid « système de santé en Algérie à l'heure de la transition plurielle : élément pour une évaluation de la qualité des soins »page 173

¹²Droits de l'homme textes fondamentaux ratifiés par l'Algérie page 13 ; page 14

¹³Droits de l'homme textes fondamentaux ratifiés par l'Algérie page 13 ; page 14

Chapitre 01 : l'apparition de la sécurité sociale dans le monde.

1-3 Le développement de la sécurité sociale dans le monde

Le terme sécurité sociale est souvent utilisé comme synonyme de protection sociale mais elle renvoie plus spécifiquement aux organismes et aux institutions, chargés de gérer la protection sociale jusqu'au XIX^e siècle, chacun était seul face aux risques¹⁴ de la vie et une forte inégalité c'est-à-dire .Une minorité qui avaient les moyens pouvaient, se faire face à des soins en cas de maladie .Les vieilles étaient à la charge de leur famille et les autres, si elles n'avaient plus de familles ou trop pauvre finissaient leur vie dans la misère .La seule façon, de se protéger contre , ces risques était l'épargne et la prévoyance personnelle c'est de mettre de côté une partie de ses revenus pour les utiliser en cas de difficultés ,mais l'épargne restait un privilège des riches. ¹⁵

Les premiers programmes de sécurité sociale basés sur l'assurance obligatoire ont été établis en Europe à la fin du XIX^e siècle. Ce n'est toutefois qu'au cours du XX^e siècle, que des programmes nationaux de sécurité sociale se sont développés à travers le monde, en particulier à la suite de la décolonisation et de la création de nouveaux Etats indépendants après la seconde guerre mondiale. Le développement de la sécurité sociale a également été soutenu par diverses conventions et instruments internationaux, et la reconnaissance de la sécurité sociale en tant que droit de l'homme fondamental a été consacrée par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Dans un petit nombre de pays, par exemple l'Allemagne et le Brésil, la sécurité sociale est un droit garanti par la Constitution. Aujourd'hui, la plupart des pays disposent d'un système ou un autre de sécurité sociale. Les types de programmes les plus courants à l'échelon mondial sont les pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivants, suivis par les programmes de prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, de maladie et de maternité, d'allocations familiales et de chômage.

Dans le modèle de sécurité sociale Bismarck, le risque est lié à la production du travail on assure donc la capacité à conserver un revenu salarial dans le cadre d'une communauté de risque limité aux cotisants, c'est-à-dire les travailleurs .il s'agit donc d'une assurance fonctionnant à partir d'un système de primes. Toutefois, il n'y a pas de sélection des risques car tous les assurés d'un même régime sont couverts de la même façon .Les assurances sont découpées selon les différents corps de métier¹⁶

¹⁴Les risques sont des situations ou des événements qui perturbent la situation économique des ménages par augmentation des dépenses et/ou la diminution des ressources. Les risques peuvent être de nature diverse : d'origine professionnelle: accidents du travail, maladies professionnelles ; d'origine non professionnelle : vieillesse, allocations familiales, invalidité, maladie, maternité, décès, veuvage ; ou, d'origine économique : chômage. Pour qu'un risque soit assurable, il doit répondre à trois conditions : l'événement doit être futur : le risque ne doit pas être déjà réalisé ; il doit y avoir incertitude. On parle d'événement aléatoire, c'est-à-dire qui dépend du hasard ; et, l'arrivée de l'événement ne doit pas dépendre exclusivement de la volonté de l'assuré. (C'est-à-dire absence de volonté favorable quant à la survenance du risque, car le risque doit être un événement indésirable, c'est pourquoi, la volonté doit être défavorable).

¹⁵Protection sociale : assistance ou assurance sociale ? Par l'union syndicale solidaire, février 2014.

¹⁶KARA TerkiAssia Thèse de doctorat en science économiques « la régulation de l'offre dans le nouveau système de soin public » page 166

Chapitre 01 : l'apparition de la sécurité sociale dans le monde.

On peut dire que le père de la sécurité sociale a été un homme généralement plus connu pour son action politique le chancelier allemand. En effet, dans le but d'équilibrer les succès de la social-démocratie allemande, Bismarck a mis sur pied une législation protégeant les salariés contre la maladie (1883), les accidents du travail (1884), l'invalidité et la vieillesse (1889) et, plus tard, le chômage et le décès en (1911), et l'assurance chômage en (1929).¹⁷

Enfin la sécurité à la bismarckienne renforce la dépendance envers l'Etat et la famille.

Des assurances obligatoires pour les salariés ont existé en France dès 1930. Sur le modèle d'assurance créé en Allemagne à la fin du 19^{ème} siècle, en 1946 les assurances sociales se sont étendues à tous ceux qui touchent un revenu, c'est-à-dire aux salariés et aux travailleurs indépendants, c'est la naissance de la sécurité sociale. La solidarité comporte alors encore une limite, ceux qui n'ont jamais travaillé, donc jamais cotisé, sont exclus de couverture¹⁸.

L'acte de naissance de la sécurité sociale en France est l'ordonnance du 04 octobre 1945. Cette naissance s'inscrit intimement dans le processus continu lié aux bouleversements économiques de l'évolution du système libéral mondial. La grande crise de septembre 1929 a laissé des effets existants sur les conditions socio-économiques des populations occidentales et notamment sur les travailleurs salariés.¹⁹

Au début du vingtième siècle les démocraties européennes ont reconnu de véritables droits sociaux, elles ont décidé, que pour certains risques, comme la vieillesse, les assurances privées ne suffisaient plus. Pour garantir à tous des droits comme le droit à la santé ; il faut imposer un système à la fois obligatoire et solidaire, c'est-à-dire chacun cotise selon ses revenus les riches cotisent plus que les pauvres mais la couverture est la même pour tous²⁰

En ce qui concerne les moyens à mettre en œuvre pour réaliser la sécurité sociale, les principes du rapport Beveridge peuvent se résumer ainsi :

- Une sécurité sociale pour tous
- Une sécurité sociale totale
- Une sécurité sociale égalitaire

¹⁷Jacques Audinet « professeur de droit et agrégé en droit » : sécurité sociale : Ed : office des publications, France, 1972, page 23

¹⁸Réalisé par nous-même ; suivant les articles de centre de recherche en économie appliquée pour le développement « CREAD »

¹⁹LAMRI.Labri : « le système de sécurité sociale en Algérie ».éd : office des publications universitaires, Alger, 2004, page 19.

²⁰HENND Rachida, MEKAOUI Zina mémoire de magistère « la sécurité sociale en Algérie contrainte et perspectives université de Mouloud Mammeri Tizi Ouzou année 2005 page 6

Chapitre 01 : l'apparition de la sécurité sociale dans le monde.

➤ Une sécurité sociale unique ²¹ (Unité)

l'organisation internationale du travail contribue à sa manière au développement du concept de sécurité sociale et apporte sa contribution à l'édifice .en 1952 et par l'intermédiaire de sa convention N° 102 sur les normes minimales de sécurité sociale elle identifie en recommandant la prise en charge neuf risques différents que sont : les soins médicaux , la vieillesse, l'invalidité, le décès, la maladie, la maternité, les accidents du travail et les maladies professionnelles, chômage et l'aide au revenu familial .

Depuis et jusqu'à ce jour, la protection sociale et à travers elle, le système de sécurité sociale²², joue un rôle essentiel dans la vie des nations modernes, contribuant d'une manière fondamentale à faire prévaloir les droits à la protection sociale forgés dans les valeurs démocratiques et constituant un puissant facteur du développement humain.²³

La mondialisation²⁴ accélérée des marchés et de la main-d'œuvre, l'intensification des flux migratoires, l'inexorable progression du secteur informel et, plus récemment, la crise financière qui a secoué l'ensemble de la planète vont par la suite constituer autant de défis inédits pour la sécurité sociale. Entre 1975 et 1980 pour cent la population mondiale vit encore dans une situation que l'on peut qualifier «d'insécurité sociale». Le Sommet mondial pour le développement social de 1995, les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment celui visant une réduction de moitié du nombre de ménages pauvres à l'horizon 2015, et le Sommet mondial de 2005, qui a assigné au plein emploi productif et au travail décent pour tous une place prépondérante dans les politiques nationales et internationales, consacrent le principe selon lequel chaque société est responsable du bien-être de ses membres et se doit, en tous cas, de définir des minimums sociaux.²⁵

➤ Une sécurité sociale universelle (universalité)

Le principe d'universalité, principal apport de Beveridge à la conception moderne de la protection sociale, plaide pour une extension de la protection à tous les citoyens et à tous les risques sociaux. Les personnes protégées cessent d'être déterminées exclusivement par

²¹Jacques audinet « professeur de droit.et agrégé en droit » : sécurité sociale : Ed : office des publications, France, 1972, page 29 Une sécurité sociale pour tous : étendue à l'ensemble de la population, sans distinction entre population active et inactive Une sécurité sociale totale, par extension des garanties à une gamme de risques aussi complète que possible Une sécurité sociale égalitaire, par l'uniformisation des prestations et des cotisations rendues indépendantes de la situation sociale et professionnelle des bénéficiaires Une sécurité sociale unique, par la création d'un véritable service public compétent pour toutes les prestations

²²LAMRI .Labri : « le système de sécurité sociale en Algérie ».éd : office des publications universitaires, Alger, 2004, page19.

²⁴La mondialisation : est une notion récente qui apparait dans les années 1990.elle caractérise une nouvelle économiques circulent sans entrave, les entreprises, les systèmes productifs et les Etats devenant concurrents le développement des entreprises se fait aujourd'hui à l'échelle mondiale.

²⁵Réalisé par nous même ; suivant les articles de BI T: Résolution et conclusions concernant la sécurité sociale, Conférence internationale du Travail, 89 e session, Genève, 2001, page 7 ; page8.

Chapitre 01 : l'apparition de la sécurité sociale dans le monde.

l'appartenance à la classe des travailleurs salariés. C'est désormais l'ensemble des citoyens qui est couvert et chaque personne se voit reconnaître des droits propres.

➤ Une sécurité sociale uniforme (Uniformité)

Le principe d'uniformité tient à la conception même de la protection sociale. Le système est financé par une contribution unique et la prestation versée est identique pour tous en cas de perte du revenu. Cette logique traduit le refus d'introduire, dans le domaine de la protection sociale, les disparités constatées dans la distribution primaire des revenus. L'objectif principal du système de sécurité sociale est de garantir une protection égalitaire de base, et non de garantir le niveau de vie antérieur.

Section 2 : Fonctionnement de la sécurité sociale dans le monde

La Sécurité sociale est un système assurant des ressources dans un certain espace financier prévu à cet effet ainsi que l'accès aux besoins essentiels (éducation, eau, nourriture, hygiène) à certains citoyens ayants droit hors catastrophe, guerre ou calamité, qui ont accès à une couverture de santé de par leur régime lié au statut (militaire) ou leur fonction d'état et leur pauvreté et leur branche (si celle-ci est reconnue réelle par les collectivités locales et régionales et des branches comme assurance maladie, invalidité, maladie professionnelle et les accidents de travail etc.).

La sécurité sociale fait partie de la politique sociale, celle-ci étant intégrée dans la politique publique ou politique d'Etat commune. Les administrations de sécurité sociale sont les organismes de droit privé, chargés d'une mission de service public ou privée lorsque celle-ci est d'intérêt public légalement.

La sécurité sociale se divise en branches et prestations :

Les branches de la sécurité sociale sont : Assurance maladie, assurance maternité, assurance invalidité, assurance décès, les accidents de travail, les maladies professionnelles, assurance chômage, assurance vieillesse.

Les prestations de la sécurité sociale : Les prestations d'incapacité temporaire, les prestations d'incapacité permanente.

2-1 Les différentes branches et prestations des assurances sociales

2-1-1 Les différentes branches des assurances sociales

Les différentes branches des assurances sociales sont :

2-1-1-1 Assurance maladie

L'assurance maladie couvre les risques : maladie, invalidité, accidents du travail et maladies professionnelles

Chapitre 01 : l'apparition de la sécurité sociale dans le monde.

La gestion en est confiée à une caisse nationale, organisme public, à des caisses régionales et à des caisses primaires, organismes de droit privé gérant le service public. Assure le remboursement des soins médicaux, mais elle ne rembourse pas la totalité des montants des soins, une part reste à la charge de l'assuré et puis l'assurance maladie concerne²⁶

- La prise en charge des frais de soins de santé
- L'indemnisation des journées non travaillées pour cause de maladie.

2-1-1-2 Assurance maternité

L'assurance maternité a pour but d'assurer la protection de la femme enceinte, de la mère et du nourrisson et cette assurance concerne :

- Le remboursement des frais médicaux, des frais d'analyses, des frais de médicaments et des frais d'accouchement (prestation en nature).
- Indemnisation des journées non travaillées pour cause de maternité (Prestation en espèce).
- De remplir un rôle social, éducatif et préventif afin de réduire la mortalité, mortalité infantile et éventuellement, les malformations²⁷

L'assurance maternité, conjointement avec la législation sur les prestations familiales, s'inscrit dans le cadre plus large de la législation de la protection maternelle et infantile.

2-1-1-3 Assurance invalidité

L'assuré a une pension d'invalidité après expiration des droits aux indemnités journalières de l'assurance maladie (cas de maladie ou d'accidents de travail prolongés).

Le titulaire d'une pension d'invalidité et sa famille gardent leurs droits aux prestations en nature de l'assurance maternité et de l'assurance décès.

La pension d'invalidité peut être révisée, supprimée ou substituée.²⁸

2-1-1-4 Assurance décès

L'assurance décès a pour objet de garantir aux ayants droit le paiement d'un capital décès destiné à pourvoir aux premiers besoins des personnes que le décès de l'assuré a privé d'un soutien naturel.

²⁶Anne Laurence le Faou : l'économie de la santé en question 2 ed : université de France ; novembre 2000 ; pages 65

²⁷Dominique fasquel;opcit ; 2014 page : 20

²⁸Dominique fasquel;opcit ; page : 26

Chapitre 01 : l'apparition de la sécurité sociale dans le monde.

Les ayants droits sont :

- Le conjoint ;
- Les enfants à charge
- Les ascendants à charge ;

2-1-1-5 Les accidents du travail

Tout accident ayant entraîné une lésion corporelle imputable à une cause soudaine extérieure et survenu dans le cadre de la relation du travail est considérée comme accident de travail.

C'est l'avènement de la notion :

- Du risque professionnel : risque de l'autorité et non de la responsabilité pour faute ; la responsabilité de l'employeur est engagée qui ait ou non commis une faute ; il y a donc présomption d'imputabilité ;
- De la réparation forfaitaire ; principe différent des réparations intégrale du dommage en droit commun.²⁹

Elle étend à tous les salariés la loi de 1898, elle améliore aussi les prestations du es au blessé. **Ordonnance du 4 octobre 1945 et lois du 1er juillet 1945 et du 30 octobre 1946** (en France).

Elles instaurent le régime général de la sécurité sociale et y intègrent la répartition des accidents du travail et des maladies professionnelles avec ses particularités.

L'accident de travail doit être immédiatement déclaré.³⁰

2-1-1-6 Les maladies professionnelles

Il faudra attendre la loi du 25 octobre 1919, complétée par la loi du 1er janvier 1931, pour que soit étendue aux maladies professionnelles, la législation sur les accidents du travail et que soient définis les tableaux des 25 premières maladies professionnelles.

Depuis la loi de 1946, les tableaux des maladies professionnelles sont classés en trois groupes :

- Les intoxications, infections et affections présumés d'origine professionnelle particulière sont considérée comme une maladie professionnelle.
- Les affections microbiennes correspondant à des travaux dont la liste est donnée à titre limitatif ;
- Les affections résultant d'une ambiance ou d'une attitude particulière nécessaire à l'exécution de travaux limitativement énumérés.

²⁹André Guionnet .op cit;pages 24-25-26-27

³⁰29Joël Delhomme ;opcit ;page : 23

Chapitre 01 : l'apparition de la sécurité sociale dans le monde.

La maladie professionnelle doit être déclarée à l'agence de wilaya dans un délai de 15 jours au maximum à compter de la première constatation médicale de la maladie.³¹

2-1-1-7 Assurance chômage

Le chômage : « arrêt involontaire et prolongé du travail du à l'impossibilité de trouver un emploi bien qu'il y ait la capacité et la volonté de travailler ».n'est pas un risque qui correspond à une inaptitude physique comme la maladie, l'invalidité ou la vieillesse, mais une impossibilité de travailler du fait de circonstances économiques.

Le chômage n'est pas pris en charge par notre système de sécurité sociale mais par un organisme spécifique : le pôle emploi

L'assurance chômage est le régime de protection contre la perte d'emploi du secteur privé. Ses règles sont régulièrement négociées par les partenaires sociaux au sein de l'union nationale professionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce, UNEDIC (association loi 1901) depuis 1958.³²

2-1-1-8 Assurance vieillesse

La vieillesse est sans doute une chance et l'allongement de la durée moyenne de la vie humaine peut être considéré comme un des grands progrès réalisés à notre époque.

La vieillesse est aussi une épreuve et une période difficile pendant laquelle l'individu, ne pouvant plus travailler, ou contraint, selon un slogan célèbre « laisser la place aux jeune ».³³

L'assurance vieillesse l'ensemble des mécanismes de protection de la vieillesse met en jeu des régimes différents et fait intervenir des réglementations différentes on peut le résumer ainsi :

2-1-1-8-1 pour les salariés

- Pensions et rentes d'assurance vieillesse sous réserve que les conditions générales déterminées par les textes soient remplies ;
- L'allocation aux vieux travailleurs salariés quand les intéressés ne remplissent pas ces conditions sous réserve de certaines conditions d'années de salariat et de certaines conditions de ressources

2-1-1-8-2pour les non-salariés

³¹Harbi Slimane ;opcit ;1990 ;page56

³²Jacques audinet « professeur de droit.et agrégé en droit » : sécurité sociale : Ed : office des publications, France, 1972, page 131

³³Réalisé par nous même ; suivant les articles de centre de recherche en économie appliquée pour le développement « CREAD » relative à la sécurité sociale première semestre 2016

Chapitre 01 : l'apparition de la sécurité sociale dans le monde.

- divers régimes de retraites qui fixent des règles générales pour l'ouverture du droit aux allocations pensions ; ³⁴
- des allocations minimales pour ceux qui ne peuvent prétendre à l'allocation pension. La pension de retraite est accordée à l'âge de 65 ans pour homme et 55 ans pour femme.

2-1-2 Les différents systèmes de retraite

Le monde a connu deux régimes de retraite : la retraite par répartition et la retraite par capitalisation.

2-1-2-1 La retraite par répartition

Ce régime très répandu dans le monde, est fondé sur la solidarité entre les générations à savoir les actifs d'aujourd'hui et les retraités de demain

. En effet, les pensions de retraite reçues par les retraités à un moment donné sont directement financées par les cotisations sociales prélevées sur les salaires des actifs.

Ce système garantit à tous les actifs l'obtention d'une pension de retraite sans tenir compte du revenu reçu durant la vie active.

Notons que c'est système taxé de vulnérable aux changements démographiques et ne contribue pas aux développements économiques. En effet, le transfert immédiat des cotisations pour le compte des retraités ne peut dégager un surplus d'épargne.

Le réajustement selon l'activité économique (en cas de chômage important) et du vieillissement de la population (le problème démographique) est nécessaire au bout des périodes plus au moins régulières

Le paramètre souvent utilisé pour mettre en état d'équilibre, souci majeur des finances publiques, c'est les cotisations sociales. Ce qui devient au fil des années un processus difficile à supporter par les actifs.

De plus, l'ajustement basé sur les cotisations peut nuire à toute politique visant à lutter contre le chômage (cas des pays en développement) en augmentant davantage le coût de la main d'œuvre par rapport au capital.

Il va sans dire que ce mécanisme d'ajustement peut interférer avec l'impôt en se manifestant comme un prélèvement appliqué sur le revenu. ³⁵

³⁴Harbi Slimane op ;cit;page 98

³⁵Anne Laurence le Faou ;op ;cit ;page 70

Chapitre 01 : l'apparition de la sécurité sociale dans le monde.

2-1-2-2 La retraite par capitalisation

Ce régime, plus récent, suivi dans les économies libérales comme les Etats-Unis d'Amérique et l'Angleterre et en état d'expérimentation en Europe et surtout en Amérique Latine (Chili et autres), se veut neutre aux problèmes démographiques, concurrentiels, individualistes et plutôt générateurs d'épargne mais plus vulnérables aux aléas de la bourse.

Ce système est fondé sur l'épargne individuelle des actifs qui sera fructifié dans les marchés financiers. Les conditions nécessaires quant à sa réussite se trouvent dans une économie prospère et un taux de rendement acceptable.

Si l'inflation est forte, il y aura dépréciation de la monnaie, ce qui rend les pensions sans valeur sur le marché des biens et services d'où une perte sèche pour les retraités.

La tendance actuelle est vers ce qu'on appelle les fonds de pension dans une ère de mondialisation des transactions et des capitaux malgré le risque des turbulences financières et des crises boursières.³⁶

2-2 Les prestations des assurances sociales

La sécurité sociale a pour vocation le règlement de prestations destinées à assurer la sécurité économique des bénéficiaires elles se subdivisent en prestations en nature représentant le remboursement total ou partiel des soins de santé et en prestations en espèces pour compenser en partie une perte de salaire.

2-2-1 Prestation d'incapacité temporaire

Le droit aux prestations en nature et en espèces est ouvert indépendamment de toute condition d'accomplissement d'une durée minimum de travail .la victime doit juste justifier de l'activité professionnelle rémunérée au moment de l'accident.³⁷

Une **période d'incapacité temporaire** (totale ou partielle) s'ouvre immédiatement après l'accident (ou la constatation de la maladie). Cette période est close par la guérison de la victime ou la consolidation des lésions. Les prestations de l'assurance accidents du travail sont servies à la victime sans condition d'immatriculation ou de durée d'activité préalable.

2-2-1-1 Prestation en nature

Sont constituées par les remboursements d'une partie des soins sous forme de :

- Consultation médicales : ce sont les dépenses du secteur public de sante appelé forfait hôpitaux principalement assuré par l'état est destinée à couvrir les dépenses hospitalières des assurés sociaux

³⁶Joël Delhomme ;opcit ;page 69

³⁷Jacques Doublet Op.cit. Page 127

Chapitre 01 : l'apparition de la sécurité sociale dans le monde.

- Achat de médicaments : le remboursement des produits pharmaceutiques qui occupent une part importante dans la branche assurance sociale.
- Le libre choix se trouve, de ce fait, restreint, un ticket modérateur symbolique est retenu pour les dépenses pharmaceutiques.³⁸

2-2-1-2 Prestation en espèce

La prestation en espèces : c'est une indemnité journalières et pensions, se caractérisent par un égalitarisme reflétant la solidarité du milieu minier. Elles sont donc les mêmes en maladie, maternité et décès, quel que soit le salaire antérieur

Les pensions d'invalidités comportent deux catégories :

- La pension d'invalidité générale est identique à celle du régime général ;
- La pension d'invalidité professionnelle nécessite au moins 50 pour cent d'incapacité de travail à la mine et un minimum de 3 ans de ce travail.

Est encore l'indemnité a payée à la victime à partir du premier jour qui suit l'arrêt de travail pendant toute la période d'incapacité de travail qui procède ,soit la guérison complète ,soit la consolidation de la blessure ,soit le décès .³⁹

2-2-2 Prestation d'incapacité permanente

2-2-2-1 Capital représentatif de rente

Si le taux d'incapacité est de travail déroulant d'un accident de travail ou de maladie professionnelle inférieure à 10 pour cent, le bénéficiaire a le droit à un capital représentatif de la rente, versé en une seule fois

2-2-2-2 Rente

Si le taux d'incapacité est supérieur ou égal à 10 pour cent, le bénéficiaire a le droit à une rente calculée en fonction de son salaire mensuel et du taux d'incapacité.

2-2-2-3 Rente d'ayants droit

En cas d'accident suivi de décès, il est servi à partir du premier jour suivant le décès une rente à chacun des ayants droit de la victime, cette rente n'est pas cumulable avec pension de retraite de réversion .il sera servi l'avantage le plus favorable, les bénéficiaires auront aussi le droit au capital décès.⁴⁰

³⁸Jacques Doublet Op.cit. Page 127

³⁹ J. RENARD, Op. cit page 128

⁴⁰Réalisé par nous-même ; suivant les articles de centre de recherche en économie appliquée pour le développement « CREAD » relative à la sécurité sociale première semestre 2016

Chapitre 01 : l'apparition de la sécurité sociale dans le monde.

2-2-3 Fonctionnement par régime socioprofessionnel

Comme pour le fonctionnement par branche, on peut distinguer un autre mode de fonctionnement qui est celui des régimes socioprofessionnels. On entend par régimes professionnels les catégories socioprofessionnelles qui constituent ce régime.

Il est clair qu'il y a un grand nombre de catégories socioprofessionnelles, néanmoins il y a des ressemblances frappantes entre elles, notamment en ce qui concerne le mode de revenu.⁴¹

2-2-3-1 Le Régime des salariés

Composé de catégories de personnes à revenu salariaux

- Les travailleurs salariés dans les secteurs industriel⁴², commercial, artisanal, libéral, — des transports, bâtiments et travaux publics, bancaire, assurance, mines, agricole, collectivités locales et établissements publics, organismes à but non lucratif.
- Les travailleurs assimilés à des salariés (à domicile, artistes, comédiens figurants — rémunérés au moyen d'un salaire et /ou celui de cachets, employés chez des particuliers, et patrons pêcheurs à la part embarquée).

2-2-3-2 Le Régime des Non-Salariés

Composé de catégories de personnes à revenus non salariaux, il s'agit du régime des artisans, des commerçants, des industriels, et des membres de professions libérales.

⁴¹39HENND Rachida, MEKAOUI Zina mémoire de magistère « la sécurité sociale en Algérie contrainte et perspectives université de mouloud Mammeri Tizi Ouzou année 2005 page 50

⁴²Secteurs industriels : ensemble d'activité de transformation et de fabrication des manufactures

Chapitre 01 : l'apparition de la sécurité sociale dans le monde.

Conclusion Chapitre 1

A travers la présentation de ce chapitre, on peut dire que le système de sécurité sociale dans le monde constitue un facteur de cohésion sociale accepté par tous les partenaires socioéconomiques et par la population elle-même.

Et ce système comprend toutes les branches de la sécurité sociale prévues par les conventions internationales, à savoir l'assurance maladies, l'assurance maternité, l'assurance invalidité, l'assurance décès, l'assurance accidents du travail et maladies professionnelles, la retraite (assurance vieillesse), l'assurance chômage, les prestations en nature, prestation en espèce et le système de sécurité sociale est régi par plusieurs régimes.

Chapitre II : la naissance de la sécurité sociale en Algérie.

Introduction :

Devant les besoins grandissants de la société, la sécurité sociale ne suffit plus pour remplir les exigences en matière de sécurité sociale. A partir de la fin du XIXème siècle, il y a eu l'apparition de la sécurité sociale comme elle est définie actuellement, qui est basée sur le principe de solidarité entre toutes les personnes (solidarité collective) afin que ces individus reçoivent des « ressources de remplacement ».

En Algérie, la sécurité sociale est introduite par la décision n°49/045 du 11 Avril 1949 rendue exécutoire par l'arrêté du 10 Juin 1949. Depuis sa création à nos jours, le système de sécurité sociale a connu un développement intense et continu, plus précisément depuis l'indépendance du pays en 1962. De grandes améliorations ont été enregistrées, parmi lesquelles nous citons notamment la tendance à la généralisation de la protection sociale par son extension à de larges catégories et la simplification des formalités pour l'ouverture des droits.

A travers ce chapitre nous exposons d'abord brièvement l'évolution historique de système de sécurité sociale en Algérie et par la suite nous présentons son organisation, son fonctionnement.

Section 01 : historique de la sécurité sociale en Algérie.

La sécurité sociale constitue une des réalisations les plus importantes des sociétés modernes. La plupart des pays, à des degrés inégaux de développement, se sont dotés d'un système de sécurité sociale. Pour le cas précis de l'Algérie, en se référant à des dates clés correspondantes à des mesures au plan de l'organisation et de la gestion du système de sécurité sociale nous pouvons distinguer trois périodes qui expriment des évolutions particulières : la situation avant l'indépendance, la période de 1962-1970 et la période de 1983 à nos jours.

II.1.1. La situation avant l'indépendance :

L'histoire de la sécurité sociale en Algérie ne date pas de l'indépendance, elle remonte à la période coloniale. Les premières lois sociales appliquées à l'Algérie sont comme pour la France les lois sur les accidents de travail et les allocations familiales. On remarque cependant, les délais très importants mis entre l'adoption d'une loi en métropole, et son application à l'Algérie. Ainsi, les législations sur les accidents de travail et les allocations familiales ont été mises en application à partir de 1920 et 1941, alors qu'elles étaient appliquées en France respectivement depuis 1898 et 1932. Ces premières mesures sociales vont bénéficier presque exclusivement aux salariés de la communauté européenne.

En réalité, la sécurité sociale n'est introduite en Algérie qu'en 1949 par la décision n° 49/045 du 11/04/1949 rendue exécutoire par l'arrêté du 10/01/1949, donc quatre années après sa création en France en 1945, sous le poids des luttes multiformes et souvent sanglantes menées par les travailleurs algériens contre le pouvoir colonial et le patronat .

Chapitre II : la naissance de la sécurité sociale en Algérie.

Cette législation a défini Onze (11) régimes de sécurité sociale de différents secteurs d'activités⁴³ le régime agricole , le régime des fonctionnaires, le régime des cheminots , le régime des personnels des services d'électricité et de gaz, le régime des mines, le régime des marins pêcheurs, le régime des non-salariés, le régime des étudiants Les personnels non titulaires, employés par l'Etat et les collectivités locales ainsi que par les hôpitaux relevaient d'un régime particulier où la retraite n'était pas similaire à celle des fonctionnaires. Concernant les militaires, ils disposaient d'un régime propre à eux.

Cette introduction a touché exclusivement les secteurs d'intérêt économiques coloniaux. Le secteur agricole, à main d'œuvre algérienne, était dès sa création amputé de la branche des allocations familiales et les conditions d'accès aux droits pour les autres branches étaient plus rigoureuses

La gestion de ces régimes est organisée par (71) caisses de sécurité sociale, n'ayant pas le même statut. La gestion et le fonctionnement de ces différentes caisses relevait du conseil d'administration qui est paritaire avec égalité de la représentation entre les travailleurs et les employeurs. Concernant le financement de la plupart des régimes de sécurité sociale relevait des cotisations obligatoires des travailleurs et des employeurs exclusivement.

II.1.3. La sécurité sociale pendant la période 1962-1970

A l'indépendance, le système de sécurité sociale était donc marqué par la multiplicité de régimes (11 régimes de sécurité sociale), cette complexité de son organisation structurelle et son mode de financement a poussé les pouvoirs publics à entamer plusieurs changements indispensables, fondés sur le principe de solidarité. Le système de sécurité sociale est reconduit dans son intégralité par l'ordonnance présidentielle du 31 décembre 1962.⁴⁴

La volonté de réorganiser le système s'est manifesté dès le début de 1963 et a conduit à l'adoption d'une série de mesures qui préfigurent la refonte de 1983. Il s'agit du regroupement des anciennes caisses du régime général et leur fusion en trois grandes caisses régionales : CASOREC, pour la région de l'est, CASORAN pour la région de l'Ouest, CASORAL pour la région de centre, dont la création procède de deux arrêtés de 23 janvier et 10 mai 1963⁴⁵.

Plusieurs textes réglementaires et décrets sont promulgués tels que le 1er décret de la période de l'indépendance no 63-457 du 14 novembre 1963 qui porte sur la création d'un établissement de protection sociale des gens de mer, sont promulgués ensuite, le décret no 64-125 du 12 avril 1964 qui procède à un remaniement de la composition du conseil d'administration des caisses de sécurité sociale, le décret no 64-364 du 31 décembre 1964 portant création de la caisse nationale de sécurité sociale et l'ordonnance de juin 1966 qui

⁴³LAMRI, Larbi. Le système de sécurité sociale en Algérie : approche économique. Alger: Office des Publications Universitaires, 2004, p. 24-25

⁴⁴HANNOUZ, M., KHADIR, M. Op.cit., p. 14.

⁴⁵ROUABHI M, R. Op.cit., p. 35-36

Chapitre II : la naissance de la sécurité sociale en Algérie.

confie la gestion des accidents de travail aux caisses de sécurité sociale pour tous les régimes⁴⁶

On note deux changements importants au niveau structurel pour atténuer la disparité de système hérité de l'ère coloniale, durant cette période : le prolongement de la liste d'octroi des allocations familiales au secteur agricole en 1968 et la prise en charge par la sécurité sociale des accidents de travail. La gestion de ce risque par les caisses du régime général s'étant effectuée conformément à l'ordonnance de juin 1967.

II.1.4 : La sécurité sociale pendant la période allant de 1970 au 1983 :

C'est à partir des années 1970 que la problématique de la réforme du système de sécurité sociale est posée. Cette refonte est basée sur les principes suivants: l'unification des structures, l'uniformisation des avantages et l'élargissement des bénéficiaires. Ces principes visent à donner au système national de sécurité sociale sa véritable mission historique, à savoir un puissant système de protection contre tous les aléas de la vie.

Les aménagements importants apportés à son mode d'organisation, au niveau de ses prestations et à l'élargissement de ses bénéficiaires, ne peuvent suffire et répondre aux exigences imposées par le développement économique et social du pays au cours de la période 1970-1980. C'est au niveau de l'organisation administrative que les réformes ont été les plus manifestés en rapport avec la promulgation d'une série d'ordonnances et de décrets :

Le décret n° 70-116 du 1^{er} août 1970 relatif à l'unification de l'organisation administrative de sécurité sociale sauf le régime agricole, celui des marins des cheminots et de la Sonelgaz. La nouvelle organisation voit aussi l'installation du conseil d'administration composé des représentants des employeurs et des salariés.

Le décret n° 70-89 du 15 décembre 1970 crée une caisse d'assurance vieillesse pour les non-salariés non agricoles. Le régime agricole est réorganisé par l'ordonnance du 05 avril 1971 qui l'a rendu identique au régime général et faire profiter les travailleurs agricoles de l'ensemble des avantages qu'offre le premier (assurance maladie, invalidité, décès, maternité et vieillesse).

L'ordonnance 74-80 du 30 janvier 1974 rattache l'ensemble des organismes de sécurité sociale sous la tutelle de ministère du travail et des affaires sociales, tandis que le régime agricole continue à relever du ministère de l'agriculture. Les travailleurs non-salariés ont également bénéficié de l'accès au bénéfice des assurances sociales, du fait du décret no 74 - 87 du 17 septembre 1974. En 1977, l'opération de décentralisation est lancée.

⁴⁶SALMI, Madjid. Système de santé en Algérie à l'heure de la transition plurielle pour une évaluation de la qualité des soins. Thèse de doctorat, sciences économiques, Tizi-Ouzou: Université Mouloud MAMMERI, 2003, p. 176

Chapitre II : la naissance de la sécurité sociale en Algérie.

Elle consiste à créer un organisme de sécurité sociale dans chaque wilaya.⁴⁷ Aucun changement n'est apporté au cours de cette période dans le financement du système de sécurité sociale à l'exception de relèvement à 2000 DA du salaire soumis à cotisation.

II.1.5. La sécurité sociale pendant la période allant de 1983 à nos jours :

Ce n'est qu'en 1983, que le système de sécurité sociale est bouleversé par une réforme radicale du secteur avec l'apparition d'un ensemble de lois dites sociales. Cette Période se caractérise par la dissolution de tous les régimes qui existent ultérieurement à 1983 et la constitution d'un régime unique caractérisé par l'uniformisation des cotisations et des avantages offerts aux travailleurs algériens indifféremment du secteur de leur profession et leurs ayants droit, ainsi qu'à d'autres franges de la population (handicapés, moudjahidine inactifs, détenus, etc.). Ainsi les réformes du système de sécurité sociale ont fait l'objet de 5 lois adoptées le 02 juillet 1983. Il s'agit des lois suivantes⁴⁸ : la loi n° 83-11 relative aux assurances sociales, la loi n° 83-12 relative à la retraite, la loi n° 83-13 relative aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, la loi n° 83-14 relative aux obligations des assujettis en matière de Sécurité sociale et la loi n° 83-15 relative au contentieux en matière de la sécurité sociale. L'unification des régimes et des organismes de sécurité sociale est réalisé par le décret no 92-07 du 4 janvier 1992 qui définit le statut juridique des caisses de sécurité sociale, leur organisation administrative et financière.

Ce texte organise la sécurité sociale en trois organismes : la caisse nationale de l'assurance sociale (CNAS) , la caisse nationale de retraite(CNR) ainsi que la caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (CASNOS). La caisse est définie comme un organisme de droit privé, disposant de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Chaque caisse nationale est gérée par un directeur nommé par le ministre, assumant les pouvoirs de gestion et de représentation. La CNAS et la CNR dispose chacune d'un conseil d'administration dont la représentation est tripartite : travailleurs, employeurs et représentants de l'Etat.

Le conseil d'administration de la CASNOS est composé des différentes catégories professionnelles, formant le secteur commercial, artisanal, agricole, libéral,... etc. Le pouvoir de ce conseil d'administration est purement formel, limité à voter le budget, établir le règlement intérieur, proposer et émettre des avis.

Le changement à ce niveau est la fixation du taux de cotisation global à 29 % du montant du salaire de poste ainsi que la gestion directe des allocations familiales par les administrations et les établissements publics.

En 1994, suite aux licenciements massifs de travailleurs salariés du secteur économique décidés en application du plan d'ajustement structurel (PAS), une nouvelle caisse a été créée

⁴⁷Ministère de la santé, Direction générale de la sécurité sociale. Sécurité sociale, 1979, p.16

⁴⁸J.O.R.A du 5 juillet 1983.

Chapitre II : la naissance de la sécurité sociale en Algérie.

appelée caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) ayant pour mission principale l'allocation de chômage des travailleurs ayant perdu leur emploi pour des causes économiques. Deux ans plus tard, on assiste de nouveau à la naissance d'une Caisse Nationale des Congés Payés et du Chômage intempéries du Secteur du Bâtiment des Travaux Publics et de l'Hydraulique (CACOBATPH) à travers l'ordonnance n° 97-01 du janvier 1997⁴⁹. Ces cinq (05) caisses (CNAS, CASNOS, CNR, CNAC et CACOBATPH) forment le réseau de système actuel de sécurité sociale en Algérie.

Section 02 : organisation et fonctionnement de la sécurité sociale en Algérie.

Le système de sécurité sociale est actuellement organisé autour de cinq (05) organismes (caisses) couvrant principalement tous les risques : la CNAS et la CASNOS couvrent les risques :soins médicaux, invalidité,décès,maternité, les accidents de travail et les maladies professionnelles. La CNR (Caisse Nationale de Retraite) pour l'assurance vieillesse, la CNAC (la Caisse Nationale de l'Assurance Chômage), et enfin, les congés payés sont à la charge de CACOBATH.

II.2.1. Organisation de la sécurité sociale en Algérie :

Le système de sécurité sociale actuel comprend cinq(05) caisses autonomes: CNAS, CASNOS, CNR, CNAC et CACOBATPH. Ces cinq caisses sont sous la tutelle du ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, et elles sont dotées d'un statut particulier: Etablissement Public à Gestion Spécifique (EPGS)⁵⁰.Ce statut spécifique soumis ces caisses au droit public dans leurs relations avec l'Etat et au droit privé dans leurs relations avec les tiers. Ceci s'explique par le fait que les ressources ne proviennent pas des prélèvements fiscaux (impôts) mais aussi des prélèvements sociaux obligatoires (cotisations sociales des travailleurs et des employeurs).

II.2.1.1. La caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS)

Elle est à la fois la plus ancienne et la plus importante par rapport aux autres caisses du système de sécurité sociale. En vertu de l'article 08 du décret portant son statut juridique (décret no 92-07 du 04 janvier 1992), la CNAS a pour mission, dans le cadre des lois et règlements en vigueur⁵¹ :

- de gérer les prestations en nature et en espèces des assurances sociales, des accidents du travail et des maladies professionnellesainsi que les allocations familiales et les prestations dues aux personnes bénéficiaires des conventions et accords internationaux de sécurité sociale;

⁴⁹ROUABHI, M R. op.cit., p.134

⁵⁰LAMRI, L. Op.cit., p. 41.

⁵¹Art 08 du Décret exécutif n° 92-07 du 4 janvier 1992 portant statut juridique des caisses de sécurité sociale et organisation administrative et financière de la sécurité sociale. Journal officiel de la république algérienne, n°2, 08/01/1992

Chapitre II : la naissance de la sécurité sociale en Algérie.

- d'assurer le recouvrement, le contrôle et le contentieux du recouvrement des cotisations destinées au financement des prestations prévues aux alinéas précédents l'information des bénéficiaires et des employeurs; - la mise en œuvre d'actions visant à organiser le contrôle médical, à prévenir les risques d'accidents du travail et des maladies professionnelles;
- d'entreprendre des actions sous forme de réalisations à caractère sanitaire et social ainsi que des actions de prévention, d'éducation et d'information sanitaire;
- de procéder à l'immatriculation des assurés sociaux et des employeurs et de les doter d'un numéro national

Pour une bonne prise en charge médicale et sociale de ses bénéficiaires, la CNAS dispose d'un ensemble de structures : deux (02) hôpitaux spécialisés en chirurgie cardiopédiatrique et en chirurgie orthopédique, une clinique de chirurgie ORL, un centre de rééducation et de réadaptation professionnelle, 37 Centres Médico-Sociaux (CMS) et 60 pharmacies. Quant aux structures sociales, elles disposent de 34 crèches pour enfants et un complexe touristique⁵²

Pour l'exercice de ses missions, la CNAS est administrée par un Conseil d'Administration. Elle est placée sous la tutelle du Ministre du travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale. Son siège est à Alger (BEN AKNOUN). Elle a une compétence nationale et dispose de services centraux et locaux. En effet, la CNAS dispose d'un siège social situé à Alger et comprenant les services de l'Administration Centrale. Outre la Direction Générale, l'administration centrale comporte 7 directions :

- La Direction des opérations financières ;
- La Direction des prestations ;
- La Direction du recouvrement et du contentieux ;
- La Direction de l'administration et des moyens ;
- La Direction des Etudes, de l'Organisation et de l'Informatique ;
- La Direction du Contrôle médical ;
- La direction du contrôle et de l'audit

II.2.1.2. La caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (CASNOS)

Dans le cadre de la loi et de la réglementation la CASNOS est chargée de la protection sociale de catégories professionnelles non-salariées (commerçant, artisans, industriels, agriculteurs et professions libérales). Elle a pour missions :

- de gérer les prestations en nature et en espèces des assurances sociales ainsi que les pensions et les allocations de retraites des non-salariés ;
- d'organiser, de coordonner et d'exercer le contrôle médical ;

⁵²Art 09 du décret exécutif n° 92-07 du 4 janvier 1992 portant statut juridique des Caisses de sécurité sociale et organisation administrative et financière de la sécurité sociale. Journal officiel de la république algérienne, n°2, 08/01/1992

Chapitre II : la naissance de la sécurité sociale en Algérie.

- de procéder à l'immatriculation des assurés sociaux bénéficiaires et d'assurer en ce qui la concerne, l'information des bénéficiaires.

Dans le cadre de la mission qui est lui est dévolue par les décrets 92-7 du 04 janvier 1992 et 93-119 du 15 mai 1993, les structures administratives de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale des Non-salariés reposent sur :

- La Direction Générale ;
- Le Conseil d'administration ;
- Les Antennes de Wilaya.

La C.A.S.N.O.S est organisée sur le modèle d'une structure centrale relayée. Par des agences de wilaya regroupant une à plusieurs antennes qui sont elles-mêmes relayées par des guichets de proximité (Arrêté Ministériel N°17 de la 15 janvier 2015 portant organisation interne de la C.A.S.N.O.S.).

Sous l'autorité du Directeur Général, assisté du Directeur Général Adjoint et de Conseillers, la Direction Générale de la Caisse comprend :

- La Direction des Finances et de la Comptabilité ;
- La Direction des Prestations ;
- La Direction du Recouvrement, du Contrôle et du Contentieux ;
- La Direction des Ressources Humaines et des Moyens ;
- La Direction des Études, de l'Organisation et des Systèmes d'Information ;
- La Direction du Contrôle Médical, des Études et du Conventionnement ;
- La Direction de l'Audit et du Contrôle ;
- La Cellule des Études Actuarielles ;
- La Cellule d'Information et de Communication ;
- La Cellule d'Accueil, d'Écoute et de l'Orientation du citoyen.

II.2.1.3. La caisse nationale de retraite (CNR)

La CNR est l'une des plus anciennes des caisses de sécurité sociale. Elle est créée par le décret no 85-223 du 20 avril 1985, modifié par le décret de 92-07 du 04 janvier 1992. Elle a pour attributions dans le cadre des lois et règlements en vigueur⁵³

- de gérer les pensions et allocations de retraite, ainsi que les pensions et allocations des ayants droit;
- d'assurer le recouvrement, le contrôle et le contentieux du recouvrement des cotisations destinées au financement des prestations de retraite;

⁵³ROUBHI, M R. Op.cit., p.127.

Chapitre II : la naissance de la sécurité sociale en Algérie.

- de mettre en application les dispositions relatives à la retraite prévues par les conventions et accords internationaux de sécurité sociale;
- d'assurer, en ce qui la concerne, l'information des bénéficiaires et des employeurs;

❖ Organisation de la CNR

La CNR est structurées :

- Une administration centrale ;
- Un siège de la Direction Générale ;
- Des agences modulées en fonction du nombre de pensionnés, et des antennes.

Ainsi, l'Administration centrale de la CNR, outre la Direction Générale, comprend :

- la direction des Retraites ;
- la direction de la Gestion des Carrières des assurés sociaux ;
- la direction de l'informatique et de l'organisation ;
- la direction de l'administration générale et des opérations financières.

II.2.1.4. La caisse nationale d'assurance chômage (CNAC)

Elle est créée en 1994 par le décret exécutif no 94-188 du 6 juillet 1994⁵⁴, elle se charge de :

- Tenir à jour le fichier de ses affiliés et d'assurer le recouvrement des cotisations destinées au financement des prestations de chômage ;
- Organiser le contrôle prévu par la législation en vigueur en matière d'assurance chômage
- Constituer et maintenir un fonds de réserve pour lui permettre, en toute circonstance, de faire face à ses obligations vis-à-vis des bénéficiaires.

Cette caisse bénéficie de deux sources de financement : un pourcentage tiré des cotisations sociales et un préfinancement versé par les entreprises devant libérer des effectifs ou ayant été dissoutes.

❖ Organisation de la CNAC

La CNAC est structurée en un siège situé à Alger est comprenant le niveau directionnel et un niveau opérationnel composé de 13 directions régionales et quarante-cinq (45) agences coiffant le territoire national. Toutes les structures sont informatisées. Le niveau directionnel, outre le Directeur Général, comprend quatre directions centrales : Prestations et Réglementation ; Opérations Financières ; Administration Générale ; et, Etudes et

⁵⁴Ibid, p.135.

Chapitre II : la naissance de la sécurité sociale en Algérie.

programmes. En plus de l'octroi de l'indemnité chômage aux salariés ayant perdu leur emploi pour raison économique (compression ou cessation d'activité), la CNAC propose des mesures d'accompagnement des licenciés au retour de l'emploi :

- Formation : Centre de Recherche d'Emploi (CRE) développant des stages professionnels actuellement au nombre de 22 centres ;
- Assistance : Centre d'Aide des Travailleurs Indépendants (CATI) pour se mettre à leur propre compte et qui sont eux aussi au nombre de 22 centres ;
- Réinsertion : Centre de Formation Professionnelle, aide à la réinsertion à travers des programmes de formation-reconversion ;
- Participation au financement du fonds de garantie des risques découlant du micro-

crédit destiné au financement de petites activités professionnelles ; Soutien aux entreprises en difficulté.

II.2.1.5. La Caisse nationale des Congés payés et du chômage intempéries des secteurs du Bâtiment, des Travaux Publics et de l'Hydraulique (CACOBATPH)

C'est la dernière-née des caisses de sécurité sociale. Elle est créée par le décret no 97-45 du 04 février 1997 et elle a pour missions ce qui suivent :

- La gestion des congés payés et du chômage intempérie des travailleurs des structures du bâtiment, des travaux publics et d'hydraulique ;
- Procéder aux recouvrements des coûts par les cotisations et constituer un fonds de réserves pour pouvoir faire face aux paiements de ces indemnités ;
- Contribuer à la création d'un fonds de couverture sociale au profit des travaux de son domaine de compétence et à leur ayant droit.⁵⁵

❖ Organisation de la CACOBATPH

La CACOBATH dont le siège est à Alger, est organisée en niveau directionnel comprenant le directeur générale et les directions général des fonctions de planification, d'administration générale, de suivi de coordination et de contrôle et d'un niveau opérationnel structuré en agences régionale au nombre actuellement de 07 mais appelé à court terme à des développer

II.2.2. Les personnes couvertes par la sécurité sociale en Algérie

Les personnes couvertes par la sécurité sociale en Algérie sont⁵⁶

⁵⁵HANNOUZ, M. KHADIR, M. Op.cit., p.32

⁵⁶Les caisses algériennes de sécurité sociale, le bureau de liaison de l'AISS pour l'Afrique du nord. Présentation générale des principales réformes de sécurité sociale adoptées en Algérie[en ligne]. In : Séminaire technique sur les réformes de la sécurité sociale, Alger, 25- 26 octobre 2010. P.1-53. Format PDF. Disponible sur : [http://www.coopami.org/fr/countries/countries/algeria/social protection/ PDF/social protection07.pdf](http://www.coopami.org/fr/countries/countries/algeria/social%20protection/PDF/social%20protection07.pdf). (Consulté le 19/07/2021 à 19h42).

Chapitre II : la naissance de la sécurité sociale en Algérie.

- **Les assurés sociaux** : Ce sont ceux qui ont droits aux prestations sur leur propre compte, parce qu'ils ont cotisé. Ils constituent : les travailleurs salariés, les travailleurs non-salariés exerçant une activité professionnelle pour leur propre compte, les bénéficiaires des dispositifs d'insertion professionnelle (DAIP) ainsi que les catégories particulières qui comprennent: les travailleurs assimilés aux travailleurs salariés , les travailleurs exerçant des activités particulières et des personnes n'exerçant aucune activité professionnelle telles: les étudiants, les moudjahidine de la guerre de libération nationale ,etc.

- **Les ayants droit d'assurés sociaux** : La protection est accordée aux ayants-droit des assurés sociaux soient: le conjoint, les enfants et les ascendants à charge (les ascendants de l'assuré ou de conjoints de l'assuré lorsque leurs ressources personnelles ne dépassent pas 75% SNMG). En outre, une couverture est accordée à la charge du budget de l'Etat aux personnes démunies non assurées sociales, notamment en matière de soins de santé.⁵⁷

II.2.3. Le fonctionnement de sécurité sociale en Algérie

On peut distinguer deux mode de fonctionnement du système de sécurité sociale en Algérie : par branches et par régimes.

II.2.3.1. Fonctionnement par branches d'assurance

Le système actuel de sécurité sociale comprend cinq (05) branches chacune couvrant un ou plusieurs risques particuliers définis par la convention n°102 de l'organisation internationale du travail (OIT) à savoir les risques: maladie, maternité, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles, la vieillesse, chômage et les charges familiales.

Ces branches sont : branche assurance sociale, branche d'assurance vieillesse, branche d'accident du travail et maladie professionnelle, branche d'allocation familiale et branche d'assurance chômeurs.

➤ La branche d'assurance sociale

Expression générique englobant les risques : de maladie, de maternité, d'invalidité et de décès. C'est la branche la plus importante comparativement aux autres, d'après le nombre d'assurés qu'elle prend en charge. Elle concerne à la fois les salariés (CNAS) et les non-salariés (CASNOS)

✓ Assurance maladie

L'assurance maladie se présente comme « une garantie contre les risques liés à tous les états pathologiques ou traumatiques nécessitant des soins et éventuellement, un arrêt de l'activité professionnelle à l'exclusion de ceux qui sont soumis aux dispositions d'une législation particulière : accidents de travail et maladies professionnelles, pensions

⁵⁷ABDERRAHMANE, Djoher., SALEM, Abdelaziz. L'intervention de l'état en matière de sécurité sociale Algérienne[en ligne]. Format PDF. Disponible sur : <http://www.ucam.ac.ma/>. (consulté le 19/07/2021 à 19h54)

Chapitre II : la naissance de la sécurité sociale en Algérie.

militaires ou d'invalidité»⁵⁸. Les conditions de l'assurance maladie restent liées à l'emploi. Les droits diffèrent selon la nature des prestations. Les prestations en nature, c'est-à-dire le remboursement des soins médicaux est de 80 % de la facture, les 20 % restant à la charge de l'assuré sauf pour les personnes atteintes de maladie chronique et les titulaires de pension de retraite ou d'invalidité dont le revenu est égal ou inférieur au SNMG où ce taux est porté à 100%

Les prestations en espèces prennent la forme d'indemnités journalières versées au travailleur salarié en compensation de la perte de son salaire due à la maladie .Ce sont en fait des revenus de remplacement. Il n'y a pas de versement d'indemnités journalières aux travailleurs non-salariés par la CASNOS. En cas de maladie de longue durée ou d'hospitalisation, le taux de 100% est applicable à compter du premier jour d'arrêt du travail, pendant une période d'une durée maximale de trois (03) ans, calculée de date à date pour chaque affection⁵⁹

Les bénéficiaires de l'assurance maladie se diffèrent entre ceux de la CNAS avec ceux de la CASNOS.

❖ La CNAS

Les bénéficiaires sont composés de trois catégories :

✓ Les salariés

Il s'agit de l'ensemble des travailleurs salariés des secteurs public et privé déclarés de tous les secteurs socio-économiques cotisant à taux plein. Dans cette catégorie, sont comprises aussi les catégories particulières qui cotisent à taux réduit et que sont les travailleurs assimilés à des salariés du secteur des arts et de la culture payés au cachet (artistes, comédiens et figurants cotisant à 5%), les personnes de maison employées par des particuliers (cotisant à 2%), des marins pêcheurs à la part embarqués (cotisant à 5%) et tous les apprentis percevant un présalaire égal ou supérieur à la moitié du SNMG (cotisant à 2%).

✓ Les catégories particulières

Cette catégorie comprend des personnes nombreuses et variées. Il s'agit :

- Des anciens combattants (Moudjahidines), des titulaires de pensions au titre des victimes de la guerre de libération et de leurs ayants droit ;
- Des handicapés physiques ou mentaux ;
- Des étudiants y compris les étudiants étrangers ;

⁵⁸Art 14 de la loi 83 du 02juillet 1983 relative aux assurances sociales

⁵⁹Art 26 de Journal officiel de la république algérienne. N° 28 du 05-07-1983

Chapitre II : la naissance de la sécurité sociale en Algérie.

- Des personnes titulaires de pensions ou de rentes servies par des organismes de sécurité sociale au titre direct ou de réversion (retraités, veuves non pensionnées de retraités au titre de la réversion, les invalides avec une incapacité permanente partielle d'au moins 50%) ;
- Des bénéficiaires du filet social (les nécessiteux, les indigents, les misérables).
- **Les ayants droit**

Il s'agit des ayants droit⁸⁹ des salariés et des catégories particulières et qui sont :

- Le conjoint non salarié et non divorcé ;
- Les enfants âgés de moins de 18 ans et de moins de 21 ans quand ils sont scolarisés à charge naturels ou recueillis ;
- Les filles majeures non mariées ;
- Les enfants infirmes ou incurables ;
- Les ascendants (à la charge de l'assuré et de son conjoint) ne disposant pas de Revenus supérieurs à la moitié du SNMG y compris les ascendants d'un assuré décédé ne bénéficiant pas de pension de retraite de réversion.

❖ La CASNOS

La loi oblige toutes les catégories de personnes exerçant une activité non salariée à s'affilier à la CASNOS et de verser leurs cotisations sociales. Il s'agit des commerçants, des artisans, des industriels, des agriculteurs et des membres des professions libérales (les avocats, les notaires, les artistes d'arts et d'activités valorisantes et intellectuelles (écrivains, les scénaristes, les médecins, les pharmaciens). Les bénéficiaires sont donc toutes ces personnes et leurs ayants droit au sens de la réglementation en vigueur.

✓ Assurance maternité

Ces avantages portent sur le remboursement des soins et frais médicaux et pharmaceutiques engagés pour la grossesse et l'accouchement. Elle permet de bénéficier des remboursements qui s'effectuent au taux de 100% des tarifs réglementaires. Les frais d'hospitalisation de la mère et de l'enfant sont également remboursés à 100 % pendant une durée maximale de huit jours⁶⁰ Si la maman est une travailleuse salariée, elle bénéficie d'un congé de maternité d'une durée de 14 semaines (98 jours), et durant cette période les indemnités journalières sont réglées à 100% du salaire soumis à cotisations

⁶⁰Art 27 de Journal officiel de la république algérienne. N° 28 du 05-07-1983

Chapitre II : la naissance de la sécurité sociale en Algérie.

net⁶¹. Il n'y a pas de versement d'indemnité au titre d'assurance maternité aux non-salariés.⁶²

Les bénéficiaires, comme présentés dans l'assurance maladie, sont les femmes assurées sociales ou les conjoints d'assurés sociaux.

✓ Assurance invalidité

L'assurance invalidité est conçue comme une manière de compenser cette perte totale ou partielle de revenu à l'assuré contraint d'interrompre son travail pour cause d'invalidité réduisant au moins de moitié sa capacité de travail ou de gain. Les invalides et les pensions d'invalidité sont classés en trois(03) catégories⁶³

- Première catégorie : Invalides capables d'exercer encore une activité ; le montant de la pension est égal à 60 % du salaire annuel moyen soumis à cotisation après déduction de l'impôt et de la cotisation de sécurité sociale.
- Deuxième catégorie: Invalides absolument incapables d'exercer une activité ; le taux de la pension est de 80% du salaire annuel moyen soumis à cotisation après déduction de l'impôt et de la cotisation de sécurité sociale.
- Troisième catégorie: Invalides absolument incapables d'exercer une activité, et qui est en outre dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les actes ordinaires de la vie. Le taux de la pension est de 80%, plus une majoration de 40% de la pension pour l'assistance d'une tierce personne.

La pension d'invalidité est remplacée à partir de l'âge de la retraite par une pension de retraite⁶⁴ et en cas du décès du bénéficiaire, les ayants droits peuvent disposer d'une pension d'invalidité de la révision⁶⁵

Les bénéficiaires de l'assurance invalidité diffèrent entre ceux de la CNAS avec ceux de la CASNOS.

❖ La CNAS

⁶¹LAMRI, L. Op.cit., p.99.

⁶²Ministère de la santé et des affaires sociales. Circulaire général d'application des lois de sécurité sociale[en ligne]. Alger : 1991. Format PDF, p 10. Disponible sur : <http://www.google.com/url?sa> (Consulté le 22/07/2021 à 17h30)

⁶³Art 37 ; 38 ; 39 de la loi 83 du 02 juillet 1983 relative aux assurances sociales

⁶⁴Art 46 de la loi 83 du 02 juillet 1983 relative aux assurances sociales

⁶⁵Art 40 de la loi 83 du 02 juillet relative aux assurances sociales

Chapitre II : la naissance de la sécurité sociale en Algérie.

Ce sont les travailleurs salariés. Comme elle concerne les travailleurs, elle a donc un caractère individuel. Les ayants droit peuvent disposer d'une pension d'invalidité de réversion dans le cas du décès du bénéficiaire.

❖ La CASNOS

Ce sont les travailleurs non-salariés adhérents à cette caisse d'assurance.

La pension d'invalidité minimum ne peut être inférieure à 75 % du SNMG. A 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes, la pension d'invalidité est transformée en pension de vieillesse d'un montant au moins égal à celui de la pension d'invalidité.

✓ Assurance décès

L'assurance décès garantie le paiement d'un capital décès aux ayants droit de l'assuré juste après son décès en une seule fois⁶⁶ et en cas de pluralité des ayants droit, le capital est réparti entre eux à parts égales⁶⁷

Le montant est fixé à douze (12) fois le montant du salaire mensuel soumis à cotisation le plus favorable perçu durant l'année précédant le décès, sans qu'il puisse être inférieur au montant annuel du Salaire National Minimum Garanti (S.N.M.G), ou 12 fois le montant mensuel de la pension ou de la rente s'il s'agit d'un retraité, d'un invalide ou d'un titulaire d'une rente d'accident du travail et de maladie professionnelle⁶⁸. S'il s'agit d'un travailleur non salarié, le montant du capital décès est égal au revenu annuel soumis à cotisation⁶⁹.

Les bénéficiaires et conditions d'ouverture des droits de l'assurance décès diffèrent entre ceux de la CNAS avec ceux de la CASNOS.

❖ La CNAS

Le bénéfice du capital décès est soumis aux conditions suivantes pour l'assuré social :

- Soit avoir travaillé au moins quinze (15) jours ou cent (100) heures précédant la date du décès ;

⁶⁶Art 49 de la loi 83 du 02 juillet 1983 relative aux assurances sociales

⁶⁷Art 50 de la loi 83 du 02 juillet 1983 relative aux assurances sociales.

⁶⁸MENDIL, Djamilia. Adaptation du mode de financement de la sécurité sociale en contexte économique vers l'économie de marché cas de l'Algérie. Mémoire de magister, sciences économiques : gestion du développement, Bejaia : Université Abderrahmane Mira, 2002, p. 42.

⁶⁹Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale. Présentation du système de sécurité sociale [En ligne]. Algérie : 2010. Format PDF. Disponible sur : http://conselho.saude.gov.br/cm/docs/presentation_securite_sociale_algerie.pdf. (Consulté le 23 /07/2021 à 21h20).

Chapitre II : la naissance de la sécurité sociale en Algérie.

- Soit avoir été titulaire d'une des pensions d'invalidité, de retraite directe, de retraite anticipée ou d'une rente d'accident de travail d'un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50% ou d'une rente de maladie professionnelle.

❖ La CASNOS

L'affiliation à la caisse ouvre automatiquement droit à l'octroi de ce capital décès.

➤ La branche assurance vieillesse (retraite)

Les prestations assurées par cette branche sont constituées de pension de retraite et d'allocation de retraite. Pour bénéficier d'une pension de retraite, le travailleur doit remplir les deux conditions suivantes : être âgé de soixante (60) ans au moins pour l'homme (65ans pour les non-salariés) et cinquante-cinq (55) ans pour les femmes (60 pour les non-salariés) et avoir travaillé pendant au moins quinze (15) ans. Cependant la condition d'âge n'est pas exigée si le travailleur salarié a réuni trente-deux (32) ans d'activité ayant données lieu à versement de cotisations. Les travailleurs occupés dans des emplois présentant des conditions particulières de nuisance, bénéficient de la pension avant l'âge prévu.

Lorsque le travailleur âgé au moins de 65 ans, qui ne réunit pas à cet âge 15 ans d'activité mais justifie d'au moins 05 ans de travail, il peut bénéficier d'une allocation de retraite calculée dans les mêmes conditions que la pension de retraite⁷⁰. Les ayants droit d'un titulaire d'une allocation de retraite décédé, peuvent prétendre au bénéficiaire d'une allocation de retraite de réversion.

✓ La branche d'assurance accidents du travail et maladies professionnelles

C'est une branche de la sécurité sociale qui vise à couvrir les risques qui peuvent atteindre l'état physique de l'assuré suite à l'exercice de son métier. La législation sur les accidents de travail et maladies professionnelles permet aux victimes de bénéficier des remboursements des frais médicaux au taux de 100% des tarifs réglementaires et de recevoir une indemnité journalière pour compenser la perte de salaire, versé au taux de 100% du salaire de référence. Cette indemnité est payée à partir de premier jour qui suit l'arrêt.

Dans le cas d'une incapacité permanente, la victime recevra une rente mensuelle en vue de l'indemniser de la réduction de sa capacité de travail mais à condition que le taux d'invalidité soit égal ou supérieur à 10% dans le cas contraire il y a juste paiement d'un capital représentatif de rente⁷¹. En cas d'accident du travail mortel, les ayants-droit de la victime bénéficient d'un capital décès mensuel⁷²

⁷⁰Ministère de la santé et des affaires sociales. Circulaire général d'application des lois de sécurité sociale[en ligne]. Op.cit., p.19

⁷¹Dépliant CNAS assurance accidents de travail et maladie professionnelles.

⁷²MENDIL, D. Op.cit., p.43.

Chapitre II : la naissance de la sécurité sociale en Algérie.

En plus des travailleurs salariés, la législation algérienne a étendu l'avantage de l'assurance accidents du travail à d'autres catégories particulières :

- Les étudiants ;
- Les élèves des établissements d'enseignement technique ;
- Les stagiaires des établissements de formation professionnelle ;
- Les stagiaires effectuant une formation de rééducation fonctionnelle et de réadaptation professionnelle ;
- Les détenus effectuant un travail pénal ;
- Les élus effectuant un mandat politique électoral

✓ La branche allocation familiale

Les prestations familiales, qui comprennent les allocations familiales et la prime de scolarité, représentent un revenu de complément pouvant aider les travailleurs salariés chargés de famille à assurer la satisfaction des besoins propres l'enfant.⁷³

Les bénéficiaires des allocations familiales sont les enfants, toutefois, ces derniers font valoir leurs droits par l'intermédiaire d'une personne qui remplit les conditions pour ouvrir droits aux allocations familiales qui est en règle générale, l'allocataire ou dans certains cas l'attributaire. L'âge limite pour bénéficier de ces allocations familiales est 17 ans avec possibilité de prolongation jusqu'à 21 ans en cas de poursuite d'études, de formation ou de maladie de l'enfant concerné.

✓ La branche assurance chômage

Cette protection est prévue dans le cas de perte de l'emploi pour raison économique et de façon involontaire à la suite de compression d'effectifs ou de cessation d'activité de l'employeur.⁷⁴ Le montant de l'indemnité est calculé sur la base d'un salaire de référence. Ce dernier est égal à la moitié de la somme du salaire mensuel moyen des 12 derniers mois et du SNMG⁷⁵. L'indemnité chômage est limitée financièrement et dans le temps : elle ne peut être inférieure à 75 % du SMNG, ni supérieure à trois (03) fois celui-ci et sa validité est comprise entre un minimum de 12 mois et un maximum de 36 mois⁷⁶ Les bénéficiaires de l'allocation chômage ont automatiquement droits aux prestations en nature du l'assurance maladie et

⁷³Dépliant CNAS assurance allocation familiale.

⁷⁴LAMRI, L. Op.cit., p.29

⁷⁵Ibid., p.131

⁷⁶Ibidem.

Chapitre II : la naissance de la sécurité sociale en Algérie.

maternité, du capital décès en faveur des ayants droit et des allocations familiales. Et en ce qui concerne la retraite, cette période d'indemnisation est validée comme période d'activité.

II.2.3.2. Fonctionnement par régimes socioprofessionnels

Comme pour le fonctionnement par branche, on peut distinguer un autre mode de fonctionnement qui est celui des régimes socioprofessionnels. On entend par régimes professionnels les catégories socioprofessionnelles. C'est ainsi qu'on va déboucher sur la classification bidimensionnelle suivante⁷⁷

➤ Le régime des salariés

Composé de catégories de personnes à revenus salariaux. Il comprend : les assurances sociales , l'assurance vieillesse , l'assurance accidents du travail et les maladies professionnelles ,les prestations familiales ainsi que l'assurance chômage.

➤ Le régime des non-salariés

Composé de catégories de personnes à revenus non salariaux à savoir: les commerçants, les artisans, les membres de professions libérales, les associés ou gérants, les artistes payés au cachet et les agriculteurs.

Ce régime comprend : les assurances relatives à la maladie et à la maternité, l'assurance invalidité, l'assurance décès et l'assurance vieillesse. Les travailleurs non-salariés sont exclus du champ d'application des autres risques qui concernent exclusivement les travailleurs salariés, notamment : les indemnités journalières (maladies maternité, les accidents de travail, allocations familiales et le chômage).

A travers cette section, on a présenté toutes les caisses de sécurité sociale en Algérie et les risques qu'elles couvrent de la maladie jusqu'au chômage. Les dispositions relatives aux bénéficiaires et aux conditions d'octroi des avantages pour l'ensemble des assurances attestent des largesses et faveurs du système de sécurité sociale en Algérie.

II.2.3.3 : Le cadre institutionnel de la sécurité social en Algérie

Pour la réalisation des objectifs tracés, la sécurité sociale se dote d'un cadre institutionnel, à savoir :

II.2.3.3.1 : Le Conseil Administratif

Le conseil administratif se compose de :

- représentants des travailleurs et des employeurs (CNAS, CNR) ;
- représentants des travailleurs, des employeurs et de l'Etat ;

⁷⁷http://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime_algerie_salaries.html. (consulté le 24/07/2021 à 20h12)

Chapitre II : la naissance de la sécurité sociale en Algérie.

- représentants des adhérents (CASNOS) ;
- représentants des travailleurs, des employeurs, de l'Etat et des directeurs généraux de la CNAS, de la CNR et de la CNAC.

Ces représentants sont désignés par leurs instances respectives et nommés par le ministère chargé de la sécurité sociale pour une durée de quatre (04) années, renouvelable.

Les conseils d'administration ont d'importantes attributions dans tous les domaines de la gestion et du fonctionnement dont notamment : le vote du budget, l'approbation des marchés, l'acquisition, l'aliénation et la location de l'immobilier de la caisse (ressources financières), le placement des fonds, le contrôle de l'exécution des textes législatifs et réglementaires, la gestion du personnel (conventions collectives, avis sur la nomination de certains cadres supérieurs, recours usagers).

L'exécutif

L'exécutif de la sécurité sociale comprend :

- Le directeur général qui assure le fonctionnement de la caisse sous le contrôle d'administration fixe l'organisation du travail, pourvoit aux emplois saufs pour certains cadres supérieurs ;
- L'agent chargé des opérations financières qui exécute les recettes et les dépense, établit les bilans, il est responsable du maniement et de la préservation des fonds et valeurs ainsi que de la sincérité des écritures. ⁷⁸

Tutelle et contrôle de la sécurité sociale

- Sur les personnes (pouvoir de nomination et de révocation) ;
- Sur les actes : approbation ou annulation des décisions des conseils d'administration (budgets, marchés, actes contraires à la législation).

Le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale a aussi :

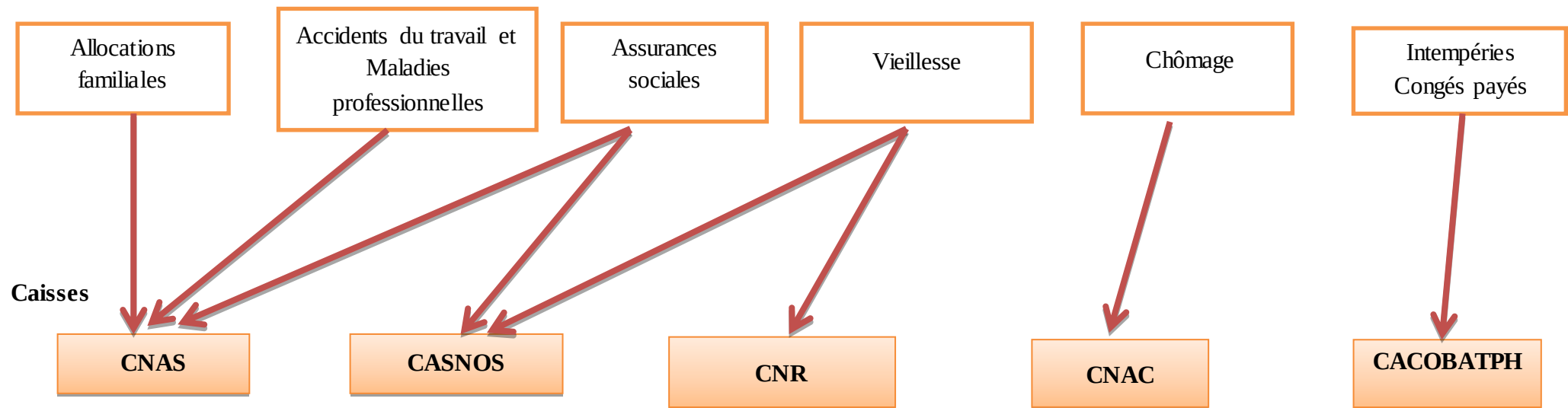
- Un pouvoir de substitution en cas de défaillance de la caisse, exemple : inscription d'office des crédits nécessaires au fonctionnement ;
- Un pouvoir de contrôle général et ou ponctuel sur le fonctionnement des caisses.

⁷⁸ http://www.conselho.saude.gov.br/cm/docs/presentation_securite_sociale_algerie.pdf Page consulté le : 15 juillet 2017.à19 :41

Chapitre II : la naissance de la sécurité sociale en Algérie.

Schéma n°01 : Organisation du système de sécurité sociale en Algérie

Branches



Source : réalisée par nous-même.

Chapitre II : la naissance de la sécurité sociale en Algérie.

II.2.4. Le financement et les dépenses de la sécurité sociale en Algérie

Pour assurer la couverture des risques, les caisses de sécurité sociale tirent ses ressources essentiellement des cotisations sociales et des impôts. Le financement de la sécurité sociale provient principalement des cotisations à la charge des employeurs et des employés. Ce qui rend sa capacité de financement étroitement liée au niveau de l'emploi. Cependant, en 2006 et en 2010 des réformes du financement du système sont introduites à travers les lois de finances, Il s'agit de nouvelles ressources dites additionnelles issues de la fiscalité (taxes et prélèvements sur le produit de la fiscalité pétrolière et sur les produits ayant un lien avec les dépenses de la sécurité sociale) ⁷⁹

II.2.4.1. Les cotisations sociales

La méthode de financement par cotisations consistent à prélever une somme sur les revenus des salariés et non-salariés qui entraînent des obligations pour la sécurité sociale. L'assuré cotisant est obligatoirement couvert pour les risques prévus par la loi au moyen d'une cotisation unique. Ces prélèvements sont en partie supportés par les employés mais une part plus importante étant dévolue aux employeurs, certaines branches sont financées uniquement par l'employeur à l'exemple de la branche assurance des accidents de travail et maladies professionnelles.

Les taux de cotisations ont subi plusieurs modifications depuis les années 90. Selon les objectifs de la politique économique du pays, la dernière modification a eu lieu en 2010.

Au titre des travailleurs salariés, le taux de cotisation unique est de 34,5 % du salaire soumis à cotisation tel que défini par la loi. Ce taux est ventilé entre assurances sociales, accidents de travail et maladies professionnelles, retraite anticipée et chômage. Le taux actuellement de cotisation des travailleurs salariés est de 09 % du salaire soumis à cotisation tandis que la participation des employeurs est de 25 % du salaire global de chaque employé.

Pour les non-salariés, le taux de la cotisation globale, à la charge de l'assujetti, est de 15% calculé sur la base du revenu annuel imposable ou à défaut du chiffre d'affaires ou dans certains cas sur la base du SNMG annuel.⁵³ Ce taux est réparti à parts égales (7,5%) entre les assurances sociales et la retraite. Pour les catégories particulières inactives (étudiants, handicapés, anciens combattants), les cotisations sont assises sur le montant du salaire national minimum garanti (SMNG) et sont à la charge de l'Etat, le taux varie de 1% à 7%, selon la catégorie.⁸⁰

⁷⁹ Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale. Présentation du système de sécurité sociale [En Ligne]. Algérie : 2010. Format PDF. Disponible sur : http://conselho.saude.gov.br/cm/docs/presentation_securite_sociale_algerie.pdf. (Consulté le 28/09/2021 à 19h02).

⁸⁰ ZIANI, L. ZIANI, Z. Op.cit., p. 07.

Chapitre II : la naissance de la sécurité sociale en Algérie.

II.2.4.2. La fiscalité

En 2006, un fonds national de réserves des retraites financé essentiellement par l'affectation de 2% du produit de la fiscalité pétrolière, est institué par ordonnance présidentielle. Il s'agit d'une réforme majeure destinée à contribuer à la sécurisation du système de retraite pour les générations à venir. En 2010, la loi de finances a prévu un fonds national de sécurité sociale alimenté par une quote-part de la taxe sur le tabac, une taxe sur les bateaux de plaisance et un prélèvement de 5% sur les bénéfices nets générés par l'importation du médicament⁸¹

II.2.4.3. Intervention du budget de L'Etat

L'Etat finance les allocations familiales et les dépenses dites de solidarité nationale à travers l'octroi d'un complément différentiel pour les retraités dont le montant de la pension issu des droits contributifs n'atteint pas le montant minimum légal, soit 75% du SNMG et 2,5 fois le SNMG pour les moudjahidine de la guerre de libération nationale, des indemnités complémentaires prévues pour les petites pensions de retraite et d'invalidité et pour les allocations de retraite .

II.2.4.4. Autres sources de financement de sécurité sociale

La sécurité sociale est financée également par les revenus des fonds placés, les contributions d'ouverture de droit versées par les employeurs en matière d'assurance chômage et de retraite anticipée et par les majorations et pénalités de retard et autres sanctions pécuniaires à l'encontre des employeurs défaillants en matière d'obligations des assujettis⁸².

II.2.5. Les grandes catégories de dépenses au niveau de la sécurité sociale

Si on laisse de côté les prestations en espèces qui correspondent à des revenus de substitution pour les salariés en cas de maladie et ne renvoient donc pas directement au fonctionnement du système de santé. On se rend compte que les prestations "en nature" de la sécurité sociale se composent en fait de six masses financières distinctes à savoir : les forfaits hôpitaux, le remboursement des produits pharmaceutiques, les transferts à l'étranger, les actions sanitaires et sociales, les conventions internationales et le financement du secteur privé.

II.2.5.1. Les forfaits hôpitaux

Ils constituent la contribution de la sécurité sociale au financement des établissements publics de santé. Il sert théoriquement, à financer les prestations fournies aux assurés sociaux par le secteur public essentiellement l'hospitalisation.

⁸¹ABDERRAHMANE. D. SALEM, A. Op.cit., p. 06

⁸²Ibidem

Chapitre II : la naissance de la sécurité sociale en Algérie.

II.2.5.2. Les remboursements des produits pharmaceutiques

La hausse des prix des produits pharmaceutiques agit directement sur les dépenses de la sécurité sociale (CNAS et CASNOS), appelée au remboursement des frais médicaux supportés par les assurés sociaux. Des remboursements qui sont passés de 1,350 milliards de dinars algériens en 1991 à 110 milliards de dinars en 2011⁸³ et la tendance est à l'augmentation continue des dépenses pharmaceutiques.

II.2.5.3. Les transferts pour soins à l'étranger

La loi 83/11 du 02 juillet 1983 prévoit la possibilité de la prise en charge des malades à l'étranger. Cette possibilité est conclue sous forme d'un protocole de coopération qui lie l'Algérie avec certains des pays étrangers à l'exemple de la France, de la Belgique et de la Jordanie. Les conditions et les modalités de cette prise en charge sont déterminées à l'occasion de la signature de ces protocoles. Les transferts de soins à l'étranger (prise en charge pour soins à l'étranger) représentent essentiellement des dépenses d'hospitalisation lourdes pour soins complexes. Ces transferts ont consisté à pallier aux insuffisances du secteur public pour certains soins pointus concernant des pathologies lourdes (cancers, maladies cardio-vasculaires, yeux, certaines brûlures compliquées...)⁸³

II.2.5.4. L'action sociale et sanitaire

Le segment parapublic de soins s'est constitué dans les mutuelles agricoles, les caisses de sécurité sociale et les entreprises publiques où c'est développé une multitude d'infrastructures médico-sanitaires tels les laboratoires, les centres médicaux et les cliniques.

Toutes ces infrastructures appartiennent au secteur parapublic de soins avant qu'elles ne soient annexées au secteur public de soins. Néanmoins, la sécurité sociale recèle encore quelques infrastructures sanitaires et sociales pour lesquelles elle consent d'ailleurs un budget propre destiné à l'action sociale et sanitaire, tels que la clinique en chirurgie orthopédique d'El Harrach et une clinique de chirurgie ORL « Ibn Sina », le centre de rééducation et de réadaptation professionnelle à Misserghin et les jardins d'enfants.⁸⁴

II.2.5.5. Les conventions internationales

La sécurité sociale algérienne à travers sa caisse nationale des assurances sociales des salariés (CNAS) parvient à signer des conventions avec des cliniques privées nationales et même internationales et ce notamment dans la prise en charge de certaines pathologies à l'exemple des enfants atteints de cardiopathies en Algérie sans qu'il ait de transfert de ces enfants à l'étranger.

⁸³ SALMI, M. Système de santé en Algérie à l'heure de la transition plurielle pour une évaluation de la qualité des soins. Op.cit., p. 192.

⁸⁴ SALMI, M. Système de santé en Algérie à l'heure de la transition plurielle pour une évaluation de la qualité des soins. Op.cit., p.195.

Chapitre II : la naissance de la sécurité sociale en Algérie.

II.2.5.6. Le financement du secteur privé

L'exercice à titre privé de la médecine, a connu une grande expansion puisque les praticiens privés installés offrent une gamme de soins aussi large que variée, ce qui incite d'ailleurs les malades solvables à recourir à leurs prestations. Les honoraires pratiqués par les médecins privés ne sont pas ceux remboursés par la sécurité sociale. En effet, les frais remboursés sont ceux relevant de la tarification de la nomenclature générale des actes professionnels. Cette nomenclature détermine des tarifs communément appelés « tarifs officiels » ou « tarifs de responsabilité » sur la base desquels sont remboursés les malades recourant aux services des praticiens privés. Or, ces derniers pratiquent des honoraires qui dépassent de très loin ces tarifs servant de base aux remboursements. Ceci dit, la sécurité sociale aura moins de frais à rembourser. Il n'en est rien puisque l'extension de la médecine à l'acte finit par alourdir les charges financières de la sécurité sociale.⁸⁵

Les recettes collectées par le système de la sécurité sociale se trouvent intimement liées à la conjoncture économique. La pérennité de ce système se pose, aujourd'hui plus que jamais, comme un défi à relever étant donné que sur le plan strictement financier ce système fait face à un accroissement considérable de ses rubriques de dépenses alors que ses marges de manœuvres sont extrêmement réduites du point de vue de l'accroissement de ses ressources.

⁸⁵SALMI, M. La contractualisation des relations entre les bailleurs de fonds et les prestataires de soins. Op.cit., p. 07.

Chapitre II : la naissance de la sécurité sociale en Algérie.

Conclusion

Aujourd'hui, la sécurité sociale est devenue une institution qui préoccupe ou devrait préoccuper tous les Etats. En Algérie, elle est introduite en 1945 puis elle a connu un développement intense et continu notamment depuis l'indépendance avec de grandes améliorations enregistrées.

De nombreuses dispositions nouvelles sont adoptées, les unes touchant à la réorganisation du système tel que l'ensemble des lois sociales de 1983 et les autres à l'extension de la sécurité sociale où de nouvelles catégories de bénéficiaires ont apparues ou encore à l'amélioration des avantages servis.

Nous constatons que le deuxième chapitre nous a respectivement permis de mieux comprendre la construction de système de la sécurité sociale

algérien à travers les étapes historiques qu'il a connu et sa structuration actuelle en cinq organismes composé, en fonction des statuts juridiques des employés, de 5 caisses : la CNAS, la CASNOS, la CNR, la CNAC et la CACOBAPTH. Celles-ci ont leurs propres attributions, organisation, gestion et mode de fonctionnement, qui couvrant, les différentes assurances Composée, en fonction des statuts juridiques des employés, de six(6) branches : l'assurance maladie, maternité, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles. Celles-ci ont leurs propres bénéficiaires, conditions d'ouverture des droits et les prestations de chaque type d'assurance.

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

INTRODUCTION

Le secteur informel est notamment dominant dans les économies des pays en voie de développement. Dans les débats sur le sujet, il est souvent dit que le secteur informel disparaîtra avec le processus de développement de ces pays dans le temps. Toutefois, ce secteur continue d'exister et de proliférer dans plusieurs pays.

L'informel est aussi ancien que l'existence des règles qui organisent l'activité humaine, un phénomène ancien mais la naissance du concept est récente, en effet elle date de 1972, depuis, plusieurs études, et débats sont déclenchés à propos de ce phénomène. Ce débat des économistes est toujours d'actualité, ceci est dû à la difficulté de trouver une définition précise ou d'englober toutes les caractéristiques de ce phénomène économique dans une seule définition vue la multitude de ses formes, l'ensemble des caractéristiques qu'il possède et les différents points de vue autour de ce concept. Aujourd'hui la place du secteur informel dans les économies, essentiellement celles des pays en développement, est capitale. L'Algérie est l'un des pays en développement touché par ce phénomène, son poids est significatif et croissant, et cela dure depuis la période coloniale, l'économie informelle est omniprésente dans le paysage économique, il prend de plus en plus d'ampleur.

Dans ce chapitre nous allons essayer de donner des réponses aux questions suivantes : Comment se définit le secteur informel ? Quel est son cadre institutionnel ? Et comment mesurer son poids dans l'économie ?

Comment le secteur informel s'est développé en Algérie ? Et quelle est son ampleur dans l'économie algérienne ?

Quelle sont les mesures ou bien les réforme de l'Etat, et la politique de la sécurité social contribuent à drainer les activités du secteur informel ?

Pour répondre à ces questions, nous avons divisé ce chapitre en trois sections, la première va porter sur des généralités sur le secteur informel dans laquelle on va voir l'historique et la définition du secteur informel.

La deuxième va donner une brève idée sur l'évolution et l'estimation du secteur informel en Algérie.

Et la troisième va ce focalisé sur la politique de l'Etat et de la sécurité social pour drainer les activités du secteur informel.

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

Section 01 : généralité sur le secteur informel

Cette première section traitera de quelques aspects théoriques du secteur informel à savoir: l'historique et les différentes définitions données au secteur informel, le cadre institutionnel et les méthodes de mesure du secteur informel.

1. 1. Historique de l'économie informelle :

La genèse de la notion de secteur informel remonte au début des années 1950 avec l'arrivée des analyses dualistes des économies en développement⁸⁶ et les essais de résoudre le problème du chômage et la demande d'emploi croissante dans les villes par le développement du secteur moderne.

LEWIS (1954) dans son modèle « le développement économique avec offre illimitée de main d'œuvre » donne l'hypothèse que le surplus de l'offre de travail du secteur traditionnel basé sur l'agriculture de subsistance va être intégré dans le secteur moderne à forte productivité situé dans les zones urbaines mais la présence de ces zones urbaines dans les pays en développement n'a pas empêché l'existence du chômage ce qui a obligé les chômeurs à chercher des opportunités de revenu pour vivre ou survivre.

C'est K. HART, qui a utilisé la notion de secteur informel pour la première fois lors de son étude sur les opportunités de revenus des ménages au Ghana ; cette étude ne sera publiée que deux ans plus tard en 1973.

C'est dans ce contexte, en 1972, que le Bureau International du Travail (BIT) publie le « rapport Kenya » sur l'emploi urbain dans lequel il définit le secteur informel pour la première fois en lui donnant sept caractéristiques principales. C'est là que commence un débat de plusieurs décennies, toujours en cours actuellement. Une multitude de définitions et appellations ont été données au secteur informel au cours de ces longues années de débat.

Durant les années 80 et avec la crise qui a touché la majorité des pays en développement suivies d'une mise en place des programmes d'ajustement structurel (PAS), sous la direction du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale (BM), va favoriser une émergence rapide du secteur informel dans ces pays.

Les PAS imposés avec le FMI vont exiger le désengagement de l'Etat dans les économies en développement, en termes d'investissement et d'effectifs en baissant les salaires et une multitude d'opérations de licenciement. Ce qui a aggravé la crise économique et sociale dans ces pays, cette situation a fait du secteur informel le principal pourvoyeur d'emploi dans ces économies, en effet plusieurs individus et ménages se sont impliqués dans le travail informel (travail à domicile, pluriactivité) ; quant aux entreprises privées en particulier, elles ont eu recours à des pratiques informelles (fraudes fiscales, travailleurs non déclarés) pour garder un seuil de rentabilité.

Dans les années 90 la conception et le rôle du secteur informel dans l'économie sont réétudiés. En effet, la multiplicité des rapports entre le formel et l'informel a appuyé le rôle du

⁸⁶KARA Aldjia Souad l'économie informelle comme facteur de substitution a l'échec des industries publiques locales : CAS DE TIZI-OUZOU mémoire de fin d'étude p.13

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

secteur informel dans les économies, les relations de sous-traitance sont devenues un moyen bénéfique pour les entreprises formelles qui cherchent à réduire les coûts et à maximiser les profits. Ce qui a donné une importance au secteur informel et à favoriser son émergence dans les économies.

Depuis les années 2000, le secteur informel a connu un fort accroissement dans tous les pays en développement. En effet, selon JUTTING et LAIGLESIA, l'emploi informel représente entre 50 et 80%, selon les pays, de l'emploi total non agricole durant la période 2000-2007, ce qui exige une prise en compte de ce phénomène complexe dans l'élaboration des politiques publiques et de programmes de développement.

1. 2. Définitions de l'économie informelle :

Un très long débat à propos de la définition la plus pertinente du secteur informel est en cours depuis des décennies, ceci explique l'existence d'une multitude de définitions appropriées à ce phénomène économique.

La première apparition du concept « secteur informel » fut au rapport Kenya» par le BIT La définition donnée par ce rapport au secteur informel est multicritère : « Le secteur informel se définit à partir des caractéristiques suivantes :

- facilité d'accès à l'activité.
- Utilisation des ressources locales
- Propriété familiale de l'entreprise
- Echelle d'activité réduite
- Usage de techniques qui privilégient le recours à la main d'œuvre.
- Qualification acquise hors du système officiel de formation
- Marchés concurrentiels et sans réglementation. »⁸⁷

Cette définition multicritères a été reprise par SETHURAMAN (1976) ou il a prolongé ces critères de sept (07) à (15), les conditions d'appartenance au secteur informel que cet auteur rajoute à celle du BIT sont :

« L'emploi de 10 personnes au plus,

La non-application des règles légales et administratives,

L'emploi d'aides familiales,

L'absence d'horaires ou de jours de travail, L'absence de crédits institutionnels,

⁸⁷ KARA Aldjia Souad l'économie informelle comme facteur de substitution a l'échec des industries publiques locales : CAS DE TIZI-OUZOU mémoire de fin d'étude p.13

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

La destination de la production au consommateur final,

Une formation scolaire des travailleurs inférieure à six ans,

Et pour certaines activités : l'absence d'énergie mécanique et électrique,

Le caractère ambulant ou semi- permanent de l'activité. »

La multiplicité des critères à majorité technique donnés au secteur informel a rendu difficile la mesure et le repérage de ce secteur dans une économie, de plus il est quasi impossible qu'une activité regroupe tous ces critères ce qui a mener les auteurs à chercher des critères plus pertinents, la taille et le non-respect de la loi « Pour définir et repérer un secteur informel, on privilégie ou bien la (petite) taille, ou bien le non-respect de la loi »

Le critère taille : c'est le critère le plus utilisé par les instituts de statistiques nationaux⁸⁸, mais ce critère pose plusieurs problèmes liés à la nature des activités d'une part et le fait qu'il existe des entreprises de petite taille en règle juridiquement ce qui l'exclut du champ de l'informel. Le critère de non-respect de la loi : les entreprises doivent respecter plusieurs lois et s'inscrire dans plusieurs organismes à la fois pour qu'elles soient formelles autrement elles sont incluses dans le secteur informel,

Pour J.C WILLARD : « l'économie souterraine recouvre l'activité des unités de production non recensées par les administrations fiscales, sociales ou consulaires. Sa production est considérée comme travail au noir non repérable dans les statistiques et devant être évalué de façon exogène »⁸⁹

On retrouve ces deux critères importants dans la définition internationale du secteur informel donnée par la 15ème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST) : « Le secteur informel peut être décrit, d'une façon générale comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services, en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées.

Ces unités ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi (lorsqu'elles existent) sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme. »⁹⁰

Pour certains auteurs la non tenue d'une comptabilité inclut ces deux critères à la fois. En effet l'inexistence d'une comptabilité signifie, d'une part que l'entreprise ne payera pas d'impôts ni

⁸⁸ Idem, P10

⁸⁹ Production et valeur ajoutée : de la déclaration fiscale et l'évaluation macro-économique, communication au congrès de la société italienne des statistiques (mai 1988) cité par B. ABRIKA « contribution à l'analyse de l'activité informelle dans les pays du tiers monde cas du secteur bâtiment dans la wilaya de Tizi- Ouzou » mémoire de magistère, université de Tizi-Ouzou, 1999 ,p 81

⁹⁰KARA Aldjia Souad l'économie informelle comme facteur de substitution à l'échec des industries publiques locales : CAS DE TIZI-OUZOU mémoire de fin d'étude p.17

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

de cotisations sociales, et d'autre part qu'elle est de taille petite, qu'elle n'aura pas un recours au crédit bancaire parce que les banques exigent des comptes et qu'elle a de faibles immobilisations.

Selon Jacques CHARMES : « Font partie du secteur non structuré toutes les activités agricoles, industrielles et commerciales qui ne sont pas saisies dans le cadre classique de la statistique et de la comptabilité nationale »⁹¹

A partir de cette définition on constate que la démarche à entreprendre pour pouvoir repérer l'informel dans une économie est empirique basée sur l'observation et les résultats des expériences antérieurs.

1. 3. le cadre institutionnel des entreprises informelles :

Les entreprises du secteur informel sont caractérisées par leur non-respect des lois et des réglementations mise en place par les institutions publiques, mais en réalité il existe une certaine limite de ce non-respect des lois et des réglementations. En effet, un nombre important des entreprises dites informelles respectent certaines lois et réglementations.

1. 4. La mesure du secteur informel :

La mesure et l'évaluation du secteur informel dans une économie est d'une importance majeure en raison de la part croissante et de la grande ampleur qu'il détient dans les économies ; celles des pays en développement d'une manière plus forte ; en terme d'emploi et en terme de revenu. Ce qui rend la mesure de l'économie informelle indispensable pour la compréhension du fonctionnement et les composantes d'une économie.⁹²

1. 4.1. Les problèmes rencontrés :

La mesure du secteur informel est confrontée à deux difficultés majeures ; la première est l'impossible dichotomie entre le secteur informel et le secteur formel⁹³, l'autre difficulté est celle rencontrée lors du recueil de données et l'incertitude des données collectées.

1. 4.2. Les différentes méthodes de mesure du secteur informel :

Il existe deux méthodes d'estimation de la taille du secteur informel : les méthodes indirectes et les méthodes directes. L'approche directe se repose sur les estimations globales de la production et de l'emploi de la comptabilité nationale et les données issues du secteur formel enregistré.

La seconde approche est basée sur des enquêtes annuelles sur l'emploi ou spécifiquement sur des enquêtes sur le secteur informel.⁹⁴

⁹¹ HUGON. Ph et .DEBEL.I « Vivre et survivre dans les ville africaines » cité par B. ABRIKA, Op. cit , P84

⁹² KARA Aldjia Souad l'économie informelle comme facteur de substitution a l'échec des industries publiques locales : CAS DE TIZI-OUZOU mémoire de fin d'étude p.21

⁹³LAUTIER, B Op.cit., P21

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

1. 4.2.1. Les méthodes indirectes :

Les méthodes indirectes utilisées sont : La méthode monétaire, la méthode des écarts, et la méthode de « l'offre de travail implicite »

1) La méthode monétaire :

Pour l'évaluation de la taille du secteur informel, cette méthode s'appuie sur des indicateurs monétaires. Elle s'appuie sur l'idée selon laquelle toutes les transactions informelles sont effectuées en monnaie fiduciaire.

Ainsi, toute variation du rapport monnaie fiduciaire/monnaie scripturale par rapport à une année de base constitue un indicateur de l'économie informelle. Cette méthode a été testée surtout aux Etats Unis par trois auteurs ayant abouti à des résultats sensiblement différents.

2) La méthode des écarts :

Cette méthode repose sur la comparaison entre le PIB calculé à la base des Dépense et le PIB calculé à la base du revenu ; la taille de l'économie informelle est représentée par l'écart entre les deux agrégats.

Mais la non-prise en compte du travail non déclaré rend cette méthode non crédible à la mesure de l'économie informelle⁹⁵

3) La méthode de « l'offre de travail implicite » :

La méthode de « l'offre de travail implicite » Cette méthode emploie les indicateurs du marché du travail. Elle se base sur la comparaison entre le taux d'activité officiel avec le taux d'activité réel. Le taux d'activité officiel ne reflète pas la réalité.

L'écart entre ces deux indicateurs peut être considéré comme un indicateur de mesure de la taille de l'économie informelle dans l'économie globale.⁹⁶

Cette méthode prétend aussi qu'une baisse du taux d'activité officiel suppose une augmentation du taux d'activité dans l'économie informelle et cette différence est l'indicateur utilisé pour mesurer la taille de l'informel.

L'écart n'est pas toujours exact, ce qui constitue une limite pour cette méthode de mesure de l'économie informelle.

⁹⁴ BELLACHE. Y, Op.cit. P47

⁹⁵ BABOU.O et P ADAIR « l'économie informelle à Tizi-Ouzou (Algérie) : déterminants, segmentation et mobilité » P 04

⁹⁶ Idem , P 04

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

1. 4.2.2. Les méthodes directes :

Ces méthodes sont fondées sur des déductions établies à partir des informations collectées à partir des enquêtes, nationales ou locales, sur des échantillons de ménages ou d'entreprises. Il existe trois types d'enquêtes:

Les enquêtes auprès des ménages, les enquêtes auprès des établissements et les enquêtes mixtes.⁹⁷

1) Les enquêtes auprès des ménages :

Ce type d'enquête met en lumière pluriactivité et le travail à domicile qui constituent deux parts importantes du secteur informel depuis des informations collectées auprès des ménages.

La défaillance de cette méthode se trouve dans le fait qu'elle ne donne pas une explication correcte à la question des revenus « il est difficile de distinguer le revenu individuel de celui du ménage ».

Une autre lacune réside dans l'ignorance des individus du statut juridiques des entreprises où ils travaillent et si elles sont en règle par rapport aux lois comptables et fiscales « salariés, apprentis, aides-familiales et occasionnelles ignorent la plupart du temps le statut de l'entreprise où ils travaillent, si elle tient une comptabilité complète, si elle est enregistrée... »⁹⁸.

2) Les enquêtes auprès des établissements

Ces enquêtes sont effectuées auprès des établissements de petite taille localisés (Microentreprises).

Elles permettent de rassembler des informations sur la production des biens et services, sur les revenus ainsi que les caractéristiques techniques des entreprises. Leur défaut est dans le fait qu'elles ne comportent pas le travail à domicile, le commerce ambulant et le phénomène de pluriactivité.

3) Les enquêtes mixtes (ménages-entreprises) :

C'est la combinaison des deux types d'enquêtes les enquêtes-ménages et les enquêtes-établissements et se font en deux étapes. Dans la première étape, une enquête auprès des ménages est établie ce qui permet de repérer les entreprises du secteur informel auprès desquelles l'enquête-établissements sera administrée. Ce type d'enquête est considéré comme le plus crédible pour mesurer le secteur informel.⁹⁹

⁹⁷ BELLACHE.Y Op.cit P47

⁹⁸ Idem P 03

⁹⁹ BABOU.O, Op, cit, P 04

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

1.5

La problématique du choix de l'informalité :

L'intérêt pour l'étude et l'analyse du secteur de l'emploi et de l'économie informels est apparu comme une réponse à un constat dominant au niveau des pays en développement où la majorité des ménages se basent sur l'informalité comme source de revenus.

L'environnement économique et social configuré par les institutions formelles et informelles joue un rôle grandissant dans la propagation du secteur informel. L'informalité reflète, en grande partie, le cadre institutionnel caractérisant une économie d'un pays.

Ce dernier peut être considéré comme une source et un facteur déclencheur des activités du secteur informel et de son développement. En effet, les entrepreneurs sont influencés par le cadre institutionnel et réglementaire pour le choix du cadre juridique de leur entreprise créé et donc de leur inscription dans l'informalité.

Une forte imposition incite les entrepreneurs à s'intégrer et/ou à se maintenir dans le secteur informel. De plus, les lourdeurs administratives et la mauvaise qualité des services offerts par celles-ci découragent, d'une part, les entrepreneurs informels pour formaliser leurs entreprises et incitent ceux s'inscrivant dans le formel à rejoindre l'informalité¹⁰⁰.

Deux approches concilient le choix du secteur informel dans les pays en développement. Une première lecture de la littérature sur les motifs du choix des entrepreneurs du secteur informel fait ressortir deux visions différentes et contradictoires.

La volonté et les motivations du choix du secteur informel ne sont pas systématiquement opérées dans le but d'échapper à la totalité de la réglementation fiscale et parafiscale ou à une partie de celle-ci. Elle n'est plus encore liée à l'intention de transgresser les réglementations du travail et/ou administratives. La préférence au secteur informel par ces entrepreneurs reflète leur volonté de réduire les coûts excessifs instaurés par les différents organismes institutionnels.

Ceci conduit à distinguer donc entre les entrepreneurs en fonction de leurs revenus pour justifier leur choix du formel et/ou de l'informel. D'une part, on trouve ceux qui ont les moyens requis et sont capables de faire face à toutes les exigences de la formalisation de l'entreprise et de la protection de leurs employés en matière de conditions de travail.

D'autre part, ceux dont le capital est insuffisant et parfois irrégulier ne permettant pas de couvrir toute ou une partie des obligations fiscales, administratives et bureaucratiques établies par les différents organismes étatiques en plus des autres charges personnelles et autres obligations financières élémentaires de subsistance (Husmanns R., 1997).

¹⁰⁰ Mlle SMADI Amina. L'Analyse de la contribution de l'entrepreneuriat féminin formel/informel au développement territorial dans la wilaya de Tizi-Ouzou : entre résilience et vulnérabilité. Illustration par des activités traditionnelles THESE DE DOCTORAT p.126

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

La seconde vision, contrairement à la première, envisage le choix du secteur informel comme une situation subie liée à une inaptitude d'accéder au salariat suite à un manque de qualification.

Celle-ci considère le secteur informel comme étant marqué par une segmentation du marché du travail provoquée par le surplus de main-d'œuvre et l'incapacité du secteur moderne ou formel à l'absorber. Le secteur informel pour cette approche représente un réservoir de main d'œuvre pour le secteur formel. En outre, celle-ci vise ce secteur par la nature des emplois occupés caractérisés par de multiples formes de précarité (Razafindrakoto M., et al. 2012). L'approche dualiste renvoie l'origine du secteur informel à la segmentation caractérisant le marché du travail et à la saturation du secteur formel (Lewis A., 1954 ; Harris et Todaro, 1970).

Étant le segment le plus défavorisé sur le marché du travail, les travailleurs le choisissent sous contrainte. Elle limite le secteur informel à une économie populaire et familiale ancrée à travers l'histoire des populations, sous sa forme traditionnelle de solidarité, voire même à une catégorie d'entrepreneurs baignant dans la pauvreté mais ayant des caractéristiques de créatifs leur permettant de se débrouiller en tant qu'indépendants (Razafindrakoto M., et al., 2012).

L'hétérogénéité caractérisant le secteur informel fait ressortir deux catégories : des activités dites de subsistances non ou moins performantes, exercées, souvent, par des entrepreneurs non ou peu qualifiés et/ou rejetés du marché du travail par contrainte ; et celle des entrepreneurs plutôt dynamiques choisissant délibérément le secteur informel. En effet, la reconnaissance de l'hétérogénéité des entreprises et des activités du secteur informel permet à elle seule de concilier entre ces deux conceptions.

Les entrepreneurs informels se trouvent confronté à plusieurs difficultés et à des besoins tout au long de leur processus entrepreneurial que l'informel ne peut leur procurer. Leur faible qualification, le mode de gestion archaïque qui en découle, l'inaccessibilité au marché étatique, le manque de connaissances en technologies modernes et d'équipements sont autant de blocages à l'entrepreneuriat informel. De plus, les difficultés de financement, d'accès aux crédits bancaires ne permettent pas à ces derniers de développer leurs activités entrepreneuriales.

L'informalité fait référence à plusieurs concepts utilisés dans la littérature sans distinction entre secteur informel, emploi informel et économie informelle.

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

1. 6. Les acteurs du secteur informel.

Les diverses modalités d'organisation de la production et de l'emploi dans le secteur informel correspondent à différents groupes d'acteurs et de travailleurs. Le BIT (2000, p4) classe en trois grands groupes les travailleurs du secteur informel selon leurs statut professionnel, à savoir :

- Les propriétaires ou les exploitants de micro entreprises; y compris les agriculteurs, qui emploi parfois quelques travailleurs ou apprentis, par exemple : les ateliers de coiffure et de couture ;
- Le groupe des personnes qui travaillent pour leurs propres compte, comme les travailleurs indépendants, marchands ambulants et petits payants, qui possèdent et exploitent leur propre entreprise individuelle seul ou avec l'aide des travailleurs non rémunérés, généralement des membres de le la famille des apprentis et des salariés de manière occasionnelle, mais n'emploient pas de salariés de manière continue. Les travailleurs indépendants sont considérés comme la principale composante du secteur informel ;
- Les personnes dépendantes, c'est-à-dire, celles qui travaillent pour d'autres personnes occasionnellement ou à plein temps, ce groupe contient les travailleurs rémunérés, occupés à plein temps, occasionnellement ou sous contrat par des microentreprises, les travailleurs familiaux, les travailleurs à domicile et les domestiques. Ce groupe n'apparaît pratiquement pas dans les statistiques officielles, ne bénéficie pas de protection sociale et échappe à la législation du travail.

Mais les acteurs du secteur informel peuvent être classés selon d'autres critères, à titre d'exemple selon leur branche d'activité (industrie, services, commerce, transport, bâtiments et travaux publics) ou bien selon leurs sexes.

1.7. Les causes du secteur informel.

La situation du secteur informel enregistrée peut être analysée par les institutions, les agents économiques et les spécialistes montrent que c'est un fait grave, due essentiellement au processus désordonné de réformes lancées par l'état.

Ce phénomène est dû essentiellement à plusieurs facteurs :

- Au plan institutionnel et administratif : caractérisé par l'absence de l'état régulateur, lourdeurs bureaucratiques, corruption sur tous les niveaux, banditisme économique, détournement des biens, inapplication des lois et règlements et incohérence des pratiques de services publics.
- Au plan économique et social : démonopolisation sans maitrise du commerce extérieur, l'application intensifiée des programmes d'ajustements, le ralentissement des investissement dès le secteur public, obsolescence des méthodes et des moyens des institutions bancaires, douanières, fiscales, commerciales, sociales et judiciaires, compressions des effectifs, chômage, et baisse du pouvoir d'achat.

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

- Au plan politique : crises et abandon de missions de service public face aux destructions du terrorisme.

L'existence du secteur informel remet en question le rôle central de l'Etat dans la conduite du développement et surtout dans le rôle de créateur d'emplois.

- Le manque de rigueur dans l'application de la loi encourage les comportements illégaux des acteurs économiques, en contournant par divers procédés, des lois et réglementations en vigueur en vue de s'assurer des gains individuels.

- L'existence du secteur informel est aussi due à l'incapacité des autres secteurs de l'économie de procurer du travail et un revenu suffisant à cette population qui ne cesse de croître.

- La réduction de la demande de travail, et l'essor de la précarité de l'emploi, une extension de l'offre de travail des ménages et du chômage

- Le cadre réglementaires et les contraintes socio-fiscale : la fraude sur les prélèvements obligatoires recouvre le non-paiement des charges fiscales et sociales réglementaires ainsi que la non déclaration et la dissimulation de revenus (fraude fiscale), cet étant de fait est dû essentiellement à la faiblesse du revenu qui ne permet pas de s'acquitter des obligations sociales et fiscales. Ainsi ces contraintes réglementaires et prélèvement obligatoire sont invoqués essentiellement par l'élasticité positive de l'offre de travail au regard du taux d'imposition ainsi, l'évaluation subjective des risques et des gains associés à la fraude fiscale

- La faillite des unités de production entraînant le licenciement des salariés, ces derniers qui n'ont pas pu se réinsérer comme salariés dans un secteur moderne

- Le statut d'autonomie « être indépendant », de flexibilité du temps de travail « horaires modulables » et même de perspectives de gains « meilleurs gains » incitant bon nombre des commerçants et de jeunes.

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

Section 02: l'économie informelle en Algérie :

Cette section donnera un bref aperçu sur l'évolution du secteur informel en Algérie depuis la période coloniale jusqu'à nos jours et l'estimation du poids de l'économie informelle selon différentes méthodes.

2.1. Evolution du secteur informel en Algérie :

Dans son évolution, le secteur informel en Algérie est passé de trois étapes qui reflètent la situation économique et sociale globale du pays. La première phase ou l'économie informelle est apparue en Algérie était durant le période coloniale, appelée informel de misère constituée d'un ensemble de métiers de subsistance auxquels les Algériens ont eu recours à cause de la domination du secteur moderne par les français.

La deuxième phase dans l'évolution de l'économie informelle en Algérie était dans le contexte de l'économie administrée où l'Algérie a adapté l'idéologie socialiste basée sur le monopole de l'Etat de tous les secteurs de l'économie, le secteur privé peu développé et dirigé à se spécialiser dans quelques activités définies par l'Etat, dans cette période une économie parallèle de distribution est née provoquée par la rigidité du système économique adopté par le pays.

La troisième phase qu'a connue l'évolution de l'économie informelle était dans la fin des années quatre-vingt avec la transition vers l'économie de marché accompagnée par les réformes économiques libérales et le plan d'ajustement structurel (PAS). Dans cette période l'économie informelle a connu une augmentation significative dans toutes les activités économiques.¹⁰¹

2.1. 1. La période de colonisation française :

Durant cette période l'économie informelle était présente dans tous les secteurs économiques déjà existant en Algérie comme le commerce (fruits et légumes, vente des cigarettes), le service au ménage (cirer les chaussures, le port de valises) et le travail à domicile (notamment le textile et la poterie artisanale) pratiqué essentiellement par les femmes. Le travail informel représentait 23,9% de la population totale employée en Algérie à cette époque dont 63%d'Algériens et 37%de Français.

Plusieurs causes ont fait que le secteur informel se développe durant cette phase qui est l'exode rural, le chômage et la pauvreté. Effectivement pendant la colonisation, les Algériens qui vivaient dans le milieu rural étaient privés de leurs terres, leur principale source de vie (processus d'expropriation), à ce propos G.de MAUPASSANT a écrit : « ... cette famille a défriché, mis en rapport ce bien sur lequel elle vit elle ne possède rien, autre chose l'étranger l'expulse elle s'en va résignée puisque c'est la loi française » ; ce qui a provoqué un exode rural massif.

¹⁰¹ KARA Aldjia Souad l'économie informelle comme facteur de substitution à l'échec des industries publiques locales : CAS DE TIZI-OUZOU mémoire de fin d'étude p.24

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

Le processus de mécanisation de l'agriculture aussi a joué un rôle important dans le développement de ce phénomène, en effet, ce processus a réduit d'une façon très considérable le nombre de travailleurs dans le secteur agricole, il a connu une diminution de 36% entre 1930 et 1960 pour les travailleurs saisonniers (de 428000 à 274000) et une baisse de 90,66% entre 1930 et 1954 pour les paysans , le nombre est passé de 643000 à et 60000 Ces deux processus ont causé une augmentation intense du chômage dans le milieu rural, ce qui a eu comme résultat l'immigration vers les villes et la constitution des bidons villes dans les périphéries (Alger, Tlemcen, Sétif, Sidi Bel Abbés...).

En effet la population algérienne de ces villes a augmenté de 56.3% entre 1936 et 1948 (de 722000 habitants à 1129000), Cette importante population immigrante s'est retrouvée sans emploi, le taux de chômage élevé accompagné d'une inflation¹⁰² a causé l'expansion de la pauvreté dans le milieu algérien, ce qui a obligé la majorité à travailler dans l'informel, vu que le secteur formel était dominé par les français, à cette époque, il existait 141130 manœuvres algériens et 7200 manœuvres européens et plus de 200000 chômeurs.¹⁰³

Au cours de la période coloniale, en plus des effets de la mécanisation de l'agriculture, les mécanismes d'expropriation des « indigènes » ont été établis par les colons. Ceux-ci ont poussé les paysans algériens à quitter leurs villages pour aller vers les villes.

Ce phénomène de l'exode rural, des paysans à la recherche d'un emploi dans les villes, a provoqué une hypertrophie en termes de population urbaine et de demandeurs d'emplois. Ces derniers recourent au secteur informel pour la majorité.

Après l'indépendance, la population algérienne a connu un chômage endémique (CNES, 2004) en plus de l'exode rural et de l'amplification des villes aggravant la crise de logement déjà existant.

À partir de là, le chômage a vu son expansion durant cette période. Cette évolution remarquable du taux de chômage urbain peut être expliquée par d'autres éléments. En plus de la forte demande d'emplois des migrants, les secteurs de l'industrie et du BTP ont connu entre autre une situation de crise d'emploi où la plupart des emplois créés dans ces secteurs sont informels. De plus, la situation de chômage affectant le pouvoir d'achat des agriculteurs s'est répercutée sur les artisans.

Ces derniers ont perdu leurs principaux clients qui sont les agriculteurs dépourvus de leurs sources de revenu. Ces paysans rentrent dans le cercle de pauvreté amoindrissant leur niveau de vie.

¹⁰² BELLACHE.Y OP.cit, P 53

¹⁰³ Stora B., 2004, Algérie. Histoire contemporaine, 1830-1988, Casbah Editions, Alger. Cité par Y BELLACHE OP.cit, P 53

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

2.1. 2. Le secteur informel dans la période de l'économie administrée :

Durant cette période, l'Algérie a adopté l'idéologie socialiste, l'Etat exerce un contrôle quasi absolu sur l'économie (prix, salaire, taux de change, taux d'intérêt, le commerce extérieur,...etc.), quant au secteur privé, dans cet environnement marqué par la gestion administrée et la planification de l'économie par l'Etat, trop limité, confiné dans certains secteurs d'activité, investi déjà durant la période coloniale ou dans un cadre exigé par l'Etat handicapé et découragé par un nombre important de réglementations administratives surtout en matière d'accès aux facteurs de production¹⁰⁴

Cependant, malgré la multitude de réglementations mise en place pour contrôler l'économie, les pouvoirs publics ont instauré un ensemble de mesures pour encourager l'investissement mais toujours dans le même cadre exigé, de ce fait, le nombre d'entreprises privées essentiellement des microentreprises s'est multiplié par 15 entre 1969 et 1987, la majorité de ces entreprises sont orientées vers les services

Néanmoins, en dépit de la prédominance de l'Etat et les réglementations rigides qui gèrent l'économie algérienne, l'économie informelle est omniprésente, appelée économie parallèle de distribution. En effet, les statistiques de 1977 montrent que plus de 46% des salariés du secteur non agricole ne sont pas déclarés.

Dans ce contexte l'existence de l'économie informelle dite parallèle de distribution s'explique par :

- L'existence d'un système de contrôle de prix et de change ce qui a eu comme résultat un déséquilibre entre la production et la demande solvable d'une part et l'apparition des marchés parallèles de biens et services et de devise ;
- Les réglementations multiples imposées aux entreprises privées ont poussé les entreprises à des pratiques informelles et la naissance de nombreuses micro- entreprises informelles ;
- Le développement du chômage qui a caractérisé cette période dû à la faiblesse du niveau des investissements publics⁴³ et à la forte croissance démographique ;
- Le dysfonctionnement du système centralisé suivi par l'Etat et l'aggravation de la situation avec la chute des prix du pétrole, ceci a plongé l'économie algérienne dans une crise sans précédent, des réformes libérales seront engagées pour sortir de cette situation vont être suivies d'une expansion importante du secteur informel.

¹⁰⁴ BELLAL.S Changement institutionnel et économie parallèle en Algérie : quelques enseignements. Université KM Ouargla.2010 P 03

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

L'évolution de l'économie informelle pendant la période de l'économie administrée (rigidité du marché et de l'économie) s'est accompagnée par une forte surévaluation du dinar algérien engendrant, par conséquent, de nouveaux phénomènes tels que les pénuries caractérisant le marché et de nouvelles pratiques non conformes à la réglementation.

Durant les années 1980, la demande nationale de biens de consommation n'a pas pu être satisfaite par l'offre générée qui a entraîné la prolifération d'autres formes ou sources parallèles à l'offre officielle : le Trabe do, le commerce de la valise, la vente sous table et la vente concomitante, etc. (CNES, 2004). Le monopole de l'Etat et la rigidité des prix sur le marché des biens et services importés par les organismes publics a accéléré l'évolution du marché noir et du marché parallèle de la devise Cette politique et stratégie de l'Etat interventionniste régulateur de l'économie, détenant le monopole, ont produit des effets néfastes⁷ : clientélisme, détournement, corruption, etc.

Le marché de la devise¹⁰⁵ été alimenté en grande partie par l'épargne des émigrés permettant le financement des importations.

2.1. 3. Le secteur informel dans la période de transition à l'économie du marché :

La baisse des prix du pétrole pendant les années 80, suivie par des réformes libérales engagées pour faire face à la crise causée par cette baisse, ensuite l'aggravation de la situation avec l'instabilité sur le plan politique et sécuritaire qui a produit une guerre civile,

Toutes ces circonstances ont conduit l'Etat algérien à faire recours au FMI, qui a introduit le plan d'ajustement structurel (PAS), ce plan a exigé la levée du monopole de l'Etat, le démantèlement du secteur public et un fort mouvement de licenciement. Ce qui a augmenté le taux de chômage en Algérie d'une manière très importante, ceci s'est suivi d'une forte expansion du secteur informel dans tous les secteurs d'activités.

Durant la période des réformes libérales le secteur privé dominé par les microentreprises a connu une augmentation importante. En effet, plus de 93% des entreprises recensées en 2011 ont été créées après 1990¹⁰⁶, la majorité de ces microentreprises activent dans le secteur informel.

Les facteurs qui expliquent la forte expansion du secteur informel en Algérie peuvent être:

- La forte croissance démographique connue par l'Algérie durant cette période, la population en âge de travailler était très importante, elle représentait 60% en 2000 et 65% en 2005;
- La situation politique et sécuritaire dégradée a contribué d'une façon importante au développement du secteur informel en Algérie.

¹⁰⁵ KARA Aldjia Souad l'économie informelle comme facteur de substitution a l'échec des industries publiques locales : CAS DE TIZI-OUZOU mémoire de fin d'étude p.27.

¹⁰⁶ ONS, « Premier recensement économique-- 2011 -résultats définitifs de la première phase »

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

En effet, la crise sécuritaire et l'existence du terrorisme ont favorisé la pratique de toutes sortes d'activités informelles et même illégales d'une part, et l'apparition d'un exode rural massif vu que les conditions sécuritaires sont plus favorables dans les villes, ce qui a induit l'augmentation de la main d'œuvre sans travail ;

– Les réformes libérales et le plan d'ajustement structurel (PAS) mis en place en Algérie ont eu d'importantes incidences sur le marché du travail et le niveau de vie des Algériens, les licenciement et la dissolution de nombreuses entreprises ont augmenté le taux de chômage qui est passé de 18% en 1989 a près de 30% en 2000¹⁰⁷

– Le développement du secteur informel de cette manière considérable est lié aussi aux mécanismes de contrôle déficients et aux les faibles moyens consacrés pour limiter l'accroissement de ce secteur.

L'Algérie est entrée dans un nouveau système celui de l'économie de marché en substitution à celui d'une économie administrée. Un ensemble de mesures et d'instruments ont été mis en place à fin de faciliter cette transition. Les conséquences de toute cette restructuration et de tous ces bouleversements sont apparues sur le plan social et économique par l'élévation de plusieurs indicateurs donnants lieux à un nouveau regard socioéconomique.

Le chômage est passé de plus de 15% en 1986 à environ 25 % en 1994 pour atteindre 28 % en 1995 suite à la perte des emplois dans le secteur public. De même, l'augmentation du taux d'inflation résultant de la libéralisation des prix et à dévaluation de la monnaie nationale. Enfin, la situation sécuritaire des années 1990 a contribué fortement à la prolifération des activités informelles et a fragilisé pour sa part la situation socioéconomique du pays

. La phase de libéralisation des prix ainsi que la levée du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur n'ont pas été suivies par la mise en place de nouveaux mécanismes de régulation, ce qui se traduit par les mutations qui ont eu lieu dans l'économie informelle : l'ouverture anarchique avec une tendance du passage d'un monopole d'Etat à un monopole privé beaucoup plus néfaste a donné lieu à de nouvelles pratiques informelles.

Nous assistons à une multiplication des petites activités informelles se concentrant surtout dans le petit commerce et les services, comme mode de survie dans un marché de l'emploi en crise. A cet aspect, se sont greffés la fraude fiscale, la corruption et les détournements des fonds publics.

De ce fait, l'informalité s'est développée dans plusieurs dimensions touchant à plusieurs secteurs économiques en absorbant une part considérable des demandeurs d'emploi exclus du secteur formel. Ceci a donné lieu à une diminution de la part des salariés permanent par rapport aux autres formes de travail liés au secteur informel.

¹⁰⁷ ONS « Enquête emploi ménage 2013 » 2013

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

Ce dernier englobait des travailleurs indépendants, des travailleurs occasionnels, des aides familiaux, des apprentis, et des travailleurs à domicile. La création et l'installation d'organismes publics de soutien et d'accompagnement de jeunes promoteurs, ayant pour objectif l'encouragement de la culture de l'auto-emploi et de l'esprit d'entreprise en général a réduit, en partie et temporairement, l'emploi informel, engendrant par la suite d'autres formes d'informalité liées à l'entrepreneuriat à savoir le semi formel et la précarité des emplois voire le retour à l'informel.

2.2. L'évaluation du secteur informel en Algérie :

Depuis la fin des années 80, le secteur informel en Algérie a fait l'objet de plusieurs études qui ont tenté de le mesurer et d'évaluer son ampleur dans l'économie algérienne à cause de son accroissement remarquable.

Ces études déjà réalisées sur le secteur informel en Algérie se sont basées sur différentes approches de mesures directes et indirectes.

Selon P. Adaire, les plus importantes enquêtes sont ¹⁰⁸:

- L'étude indirecte sur salariés du secteur privé basé sur le recensement de 1977 faite par Bernard en 1988, au niveau des entreprises qui emploient moins de 10 salariés, les résultats de cette enquête ont montré que 19,5% des employés de cette époque travaillaient dans l'informel ;
- L'étude de mains d'œuvre et démographie salariés du secteur public et de l'administration faite par Charmes selon laquelle le taux du travail informel a atteint 25,4% en 1985 ;
- L'enquête de BENSAID faite en 1992 au niveau de 270 établissements à Alger et celle d'ECOTECHNICS dans la même année qui montre que le secteur informel occupe 32,95% du marché du travail ;
- L'enquête faite par HAMMOUDA en 2002 selon laquelle 50% des travailleurs sont inclus dans l'informel en 1997.

L'industrialisation qu'a connue l'Algérie après son indépendance a induit une forte salarisation. En parallèle, une forte croissance démographique a accentué l'exode rural vers les villes engendrant une urbanisation envahissante Cette dernière implique d'autres moyens et d'autres formes nouvelles de recherche de revenus permettant la survie des populations.

D'autant plus que le secteur formel n'arrivait pas à satisfaire toute cette forte demande en milieu urbain. Les revenus des ménages deviennent, pour la majorité, insuffisants nécessitant des revenus supplémentaires. Pour ce faire, d'autres activités commencent à apparaître et à voir le jour. Celles-ci se développent autour d'un secteur dit non structuré prédominé selon

¹⁰⁸ KARA Aldjia Souad l'économie informelle comme facteur de substitution a l'échec des industries publiques locales : CAS DE TIZI-OUZOU mémoire de fin d'étude p.28

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

Bernard C. (1988) par la Petite Production Marchande (PPM). Leur premier objectif étant la satisfaction des besoins du ménage.

2.3. Activités de l'économie informelle en Algérie:

Les activités dans l'économie informelle vont d'activités cachées légitimes à des activités interdites punissables par la loi algérienne

Activités cachées légitimes:

Le but de la dissimulation de ces activités est d'échapper aux obligations financières, juridiques et administratives qui réglementent la pratique du travail domestique, tels que le travail domestique, l'évasion fiscale, Fraude à la sécurité sociale, fraude douanière, marché noir pour les devises.

Activités cachées illégales:

Dans le cadre de l'économie illégale, tous les crimes économiques qui génèrent des revenus cachés tels que les crimes liés à la drogue de toutes sortes, la corruption, la fraude dans les transactions des biens, les vols et les détournements de fonds, la contrebande de fonds, l'emploi de fonds illégaux, la contrefaçon de devises et le blanchiment d'argent non Enregistrés dans des comptes nationaux et non acquitte des impôts, source des activités interdite par la lois ¹⁰⁹.

D'après une enquête faite par l'office national des statistiques donne des informations détaillées sur l'emploi en Algérie de 2013, cette enquête nous permet d'estimer la taille du secteur informel indirectement selon différentes approches :

2.3.1. L'approche par l'enregistrement :

Cette approche se base sur le critère enregistrements des actifs dans les organismes administratifs, fiscaux et ceux de sécurité sociale.

1) l'enregistrement administratif :

En 2013, 63,4% des indépendants et employeurs ne sont pas inscrits dans les organismes administratifs et n'ont pas l'autorisation d'exercer leurs activités, le non enregistrement administratif concerne les indépendants en premier lieu avec 70,1% et 23% pour les employeurs.

¹⁰⁹ DINNE, 2017, p. 114

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

Tableau n° 01 : répartition des employeurs et indépendants selon la forme d'enregistrement

(En milliers et %)

forme d'enregistrement de l'entreprise	employeurs		Indépendants		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Registre de commerce	296	60.6	502	18.8	770	24.7
Autorisation administrative	65	14.7	235	8.8	300	9.6
Autre	7	1.7	63	2.4	71	2.3
Rien	102	23.1	1874	70.1	1976	63.4

Source : ONS, enquête emploi 2013

2) L'enregistrement (Affiliation) aux organismes de sécurité sociale :

Selon l'enquête emploi ménage faite par l'office national des statistiques en 2013, 42,4% des actifs ne sont pas affiliés aux organismes de sécurité sociale, la non affiliation à la sécurité sociale touche essentiellement les aides familiales avec 93,2%, les indépendants avec 73,9% et d'une façon moins importante les salariés non permanents et les apprentis avec 59,6%.

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

Tableau n° 02 : structure des occupés selon la situation dans la profession et l'affiliation à la sécurité sociale :

(En milliers et %)

Situation dans la profession	Affiliés		Non affiliés		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Employeurs	324	73.0	120	27.0	444	100
Indépendants	698	26.1	1976	73.9	2674	100
Salariés permanents	3734	96.3	143	3.7	3877	100
Salariés non permanents + apprentis	1439	40.4	2123	59.6	3562	100
Total	6211	57.6	4577	42.4	10788	100
aides familiaux	16	6.8	216	93.2	232	100

Source : ONS, enquête emploi 2013

3) L'enregistrement aux organismes de fiscalité (mode d'imposition)

Pour les employeurs comme pour les indépendant les impôts forment la charge la plus couteuse, c'est pour cette raison qu'on trouve des taux de non-paiement importants. En Algérie plus de 63% des actifs en 2013 ne paient aucun impôt, ils échappent totalement à la fiscalité, 70,5% des indépendants sont touchés par cette non-imposition et 21,4%d'employeurs.

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

Tableau n° 03 : mode d'imposition des employeurs et indépendants

(En milliers et %)

Mode d'imposition	employeurs		Indépendants		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Réel	85	19.1	66	2.5	151	4.8
Semi réel	57	12.8	86	3.2	143	4.6
Forfait	195	44	573	21.4	768	24.5
Autre	12	2.8	65	2.4	77	2.5
Rien	95	21.4	1884	70.5	7979	63.5

Source : ONS, enquête emploi 2013

2.3.2. La tenue d'une comptabilité :

La non-tenue d'une comptabilité est l'un des critères les plus utilisés pour l'identification du secteur informel dans une économie.

En Algérie 58,2% des actifs ne tiennent pas une comptabilité, les indépendants sont les plus concernés par ce critère avec 64,6%. Seulement 4,3% des actifs tiennent une comptabilité complète.

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

Tableau n° 04 : répartition des employeurs et indépendants selon la tenue de comptabilité

(En milliers et %)

Tenue d'une comptabilité	employeurs		Indépendants		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Comptabilité complète	70	15.7	65	2.5	131	4.3
Comptabilité partielle ou notes	288	64.9	881	33	1169	37.5
Aucune comptabilité	86	19.4	1727	64.6	1813	58.2
Total	444	100	2673	100	3117	100

Source : ONS, enquête emploi 2013

Tableau N° 05: Evolution de l'emploi informel non agricole entre 2001 et 2016

(En milliers et %)

	2001			2005			2010			2016	
	Emplois total	Emplois informel	% informel	Emplois total	Emplois informel	% informel	Emplois total	Emplois informel	% informel	Emplois total	Emplois informel
masculin	4143	1378	33.3	5568	237	42.7	7221	3336	46.2	8141	3598
féminin	773	270	34.9	1096	373	34.1	1379	586	42.5	1412	500
total	4917	1648	33.5	6664	2752	41.3	8600	3921	45.6	9553	4098

Source : SMAILI Nabila ; problématique de l'économie informelle en Algérie : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou thèse de doctorat ; page 180.

Selon ce critère « de la non affiliation à la sécurité sociale », nous constatons qu'il existe en 2016, 4 098 000 actifs occupés non affiliés à la sécurité sociale (ONS enquête emploi 2016) et ce sur un total de 10 millions de personnes qui représentent la population occupée du pays. Cette augmentation sur une décennie, (ce taux était de 41.3 % en 2005) est, certes, importante, mais elle ne reflète toutefois pas les efforts fournis par les pouvoirs publics afin de rendre obligatoire et systématique cette affiliation.

Pourtant, deux travailleurs sur trois sont salariés, selon cette enquête. Par ailleurs et toujours selon l'enquête de l'Office National des Statistique ; la répartition selon le secteur d'activité fait ressortir que 45.3 % de l'emploi informel relève du secteur du commerce et services, 37.4

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

% du secteur des Bâtiment et travaux publics, et 17.3 % de l'industrie. Près de la moitié de cette population est constituée de salariés non permanents (47.9 %), et 44.3 % de travailleurs pour leur propre compte.

Près d'un occupé informel sur cinq est âgé entre 15 et 24 ans, et un occupé sur quatre âgé entre 25 et 29 ans, soit près de la moitié (44.5 % sont âgé de moins de 30 ans), ce qui dénote la difficulté des jeunes à s'insérer dans le marché du travail.¹¹⁰

Au cours de son évolution le secteur informel en Algérie, a pris un poids important dans l'économie, et qui grandi de plus en plus.

Ces statistiques ont montré la grande ampleur que présente ce secteur dans l'économie algérienne.

L'Algérie est l'un des pays en développement touché par le secteur informel, et qui a connu une expansion dans les années 90 après la crise du secteur public,

cette forte augmentation a mis les pouvoirs publics dans l'obligation de le prendre en compte dans ses politiques de développement.

¹¹⁰ SMAILI Nabila ; problématique de l'économie informelle en Algérie : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou thèse de doctorat ; page 180.

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

Section 03 : la politique de l'Etat et de la sécurité social pour drainer les activités du secteur informel.

Le poids important du secteur informel dans l'économie algérienne a conduit les autorités publiques à envisager des mesures visant à réduire les activités informelles, et inciter à la création d'activité formelle, plusieurs actions ont été prises à cet effet, c'est ce que on vas aborder dans cette dernière section.

3.1. La politique de l'Etat pour drainer les activités du secteur informel.

L'Etat a envisager certaine mesures à savoir :

- Les mesures réglementaires.
- Les mesures d'aides et de soutien.

3.1.1. Les mesures réglementaires :

L'intervention des pouvoirs publics se détermine par l'octroi d'incitations aux investissements, principalement au moyen de simplification des procédures réglementaires et fiscales :

- l'allègement des procédures administratives et réglementaires pour la création d'entreprises : les modalités d'inscription au registre du commerce se sont assouplies en 2007, par la réduction du nombre de documents, de 12 à 8, nécessaires à l'inscription au RC et la réduction substantielle des délais de délivrance du RC de 2 mois à 24 heures
- L'affiliation à la CASNOS demeure assujettie à la possession d'un registre de commerce ou toute autre autorisation administrative (carte d'agrément, carte d'artisan...).
- L'exclusion des artisans et des coopératives artisanales de l'inscription au registre de commerce, soumis, désormais à l'inscription au registre de l'artisanat et des métiers:
- L'explication du principe du contrôle a posteriori avec des sanctions plus dissuasives pour toute infraction
- Diminutions d'impôts pour les nouveaux investisseurs, investissements de rénovation et d'extension pour une période de 3 à 5 ans avantages fiscaux accordés dans le cadre de l'ANSEJ, CNAC, ANDI, franchise de TVA, des Droits de douane au taux réduit pour les équipements, exemption du droit de mutation, exonération de l'IBS, de la taxe foncière dans le cadre de la loi sur la promotion de l'investissement.
- Selon l'article 282 de la loi de finance 2007 : 11 est établi un impôt unique forfaitaire (IUF) qui se substitue au régime forfaitaire de l'impôt sur le revenu.

Il remplace l'IRG, TVA et la TAP. Ce taux d'INJ est fixe comme suit : 12% est applicable à l'activité de prestation de service, et 6% est applicable aux personnes physiques dont le commerce principal est la vente de marchandise ou d'objets et dont le CA ne dépasse pas 3 millions DA, y compris les artisans exerçant une activité artisanale d'art aux personnes

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

physiques exerçant d'autres activités et prestations de services lorsque leur CA annuel n'excède pas 3 millions DA ; aux personnes physiques exerçant simultanément ces deux activités.¹¹¹

3.1.2. Les mesures d'aides et de soutien :

Les pouvoirs publics ont créé des agences chargées d'aide et de soutien à la création d'entreprises, afin de limiter le nombre d'entrepreneurs opérant dans le secteur informel. La libéralisation de l'acte d'investir a été consacré en Algérie en 2003 par la promulgation du décret législatif du 05/10/1993 relatif à la promotion de l'investissement, il s'agit du premier Code de l'Investissement adoptée dans le sillage des reformes de libéralisation de l'économie nationale. La création de certaines agences est particulièrement en grande partie à l'origine de la prolifération du tissu de petite et moyenne entreprises, telles que : PANSU, l'AND', la CNAC. l'ANGEM, et des organes de promotion de l'acte d'investir, comme le Conseil National de l'Investissement(CNI), qui propose des stratégies et des mesures nécessaires pour encourager et développer le système d'investissement et le Fond d'Appui aux Investissements(FAI), qui a le but de la prise en charge, partielle ou totale, des travaux d'infrastructures et des coûts de certains avantages particuliers.

En effet, ces dispositifs publics ont contribué à l'expansion du tissu de petite et moyenne entreprises, mais cela n'a pas abouti à la limitation des entrepreneurs opérants dans le secteur informel, conséquences du dysfonctionnement de ces agences, caractérisées par la corruption. La connivence, et l'opacité des procédures administratives.

En Algérie, l'apparition et l'expansion de l'entrepreneuriat informel sont liées aux conditions historiques et à des facteurs contextuels défavorables spécifiquement à la crise de dysfonctionnement économique, phénomène varié et hétérogène, il a pris plusieurs formes en son évolution, de l'informel de misère, à l'informel spéculatif et l'apparition de la pluriactivité et le travail à domicile dans le contexte de passage à l'économie de marché. Nous pouvons dire que l'informel est une réponse aux déséquilibres sur le marché des biens. Du fait d'une rigidité des prix et de l'offre dont la transition perpétuelle et discontinue vers l'économie de marché, la démonopolisation du commerce extérieur, la destruction du secteur public productif la réduction sévère des investissements de l'Etat ont fait que le secteur non structuré occupe un champ extensible. Le développement de l'entrepreneuriat informel a été expliqué non seulement par l'insuffisance ou la baisse de la croissance qui a provoqué à son tour la baisse de la création d'emploi, la difficulté d'accès au marché officiel, la pauvreté et la stratégie de survie des ménages, mais aussi par la créativité et l'esprit d'entreprise des gens. Il existe deux catégories de micro entreprises, celle qui constitue des activités de production sociale permettant aux entrepreneurs de se procurer d'un revenu de subsistance et celle des activités porteuses d'accumulation et génératrices de productivité.

¹¹¹ Bendif Hamida Etude du commerce informel « Cas de la wilaya de Bejaia », Mémoire de fin de cycle, page 34

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

Dès lors, l'Etat a mis en place des dispositifs et structures d'incitation à la création d'entreprises et des mesures d'assouplissement des procédures réglementaires et la simplification de la fiscalité, qui ont pour objectif la stimulation des investissements productifs et la promotion de l'emploi afin de lutter contre les différentes formes de fraudes et d'atteintes à l'économie nationale, sauf que ces mesures restent insuffisantes pour intégrer les entrepreneur informels dans la sphère de l'économie réglementée.

3.2. La politique de la sécurité sociale pour drainer les activités du secteur informel :

3.2.1. Affiliation volontaire des personnes exerçant une activité professionnelle et non assujetties à la sécurité sociale :

D'après l'article 60 de la loi de finance complémentaire qui as été publié dans le journal officiel de la république algérienne N°40 du 23 juillet 2015 :

Les personnes actives occupée non assujetties à la sécurité sociale conformément à la législation en vigueur c'est-à-dire ceux activent dans le secteur informel) a s'affilier volontairement à la CNAS pour bénéficier d'une couverture sociale au titre des prestations en nature de l'assurance maladie et maternité en contrepartie du versement d'une cotisation dans le taux et fixé à 12% du SNMG. Soit 18000 DA multiplié par 12% ça nous donne 2160DA ces derniers surent verser mensuellement sois a la CNAS ou bien à la CASNOS.

Ces dispositions sont applicables pour une période transitoire ne dépassant pas les trois (3) années à compter de la date d'affiliation du bénéficiaire.

Cette période elle est accordée aux affiliés volontaires pour leur permettre de formaliser leur situation professionnelle (entrée dans le secteur formel) soit en qualité de travailleur salarié ou de travailleur non salarié et seront alors assujettis soit à la CNAS ou à la CASNOS.

Les services de la CNAS devront s'assurer de non affiliation, à la CASNOS de toute personne sollicitant l'adhésion à ce dispositif, par la consultation du fichier national d'affiliation de la CASNOS qui sera mis à leur disposition.

Pour procéder à l'immatriculation de l'affilié en tant qu'adhérent volontaire, l'intéressé est tenu de remplir un formulaire dont le modèle est arrêté par la CNAS. Ils transmettront mensuellement le fichier des déclarants volontaires à la CASNOS aux fins de permettre dl contrôle à posteriori la qualité de non assujetti (fichiers registres de commerce - CNRC, chambre d'agriculture, chambre d'artisanat).

Il demeure: entendu que toute personne exerçant pour son propre compte une activité professionnelle non déclarée à l'administration compétente aux fins d'inscription- et de formalisation, est habilitée à le faire. Auquel cas elle acquiert la qualité d'assujettie à la sécurité sociale.

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

Dans le cas la formalisation qualifie l'activité de non salariée, la personne concernée acquiert la qualité d'assujetti à la sécurité sociale des non salarié.

3.2.2. L'évolution des cotisations a la CASNOS depuis 2015 jusqu'à 2021 :

Tableau N° 06: Evolution des cotisations a la CASNOS entre 2015 et 2021

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
NI	9260	8621	5654	5677	5961	5358	4096
Cotisant	58 848	66451	63755	63392	58703	55192	49925
Recettes DA	2801278779	4518516358	3454221855	3724264576	3424017776	340026482	3372627272
Cot moyenne DA	47602	67998	54180	58750	58328	61749	67554

Source : direction régionale de la CASNOS Tizi Ouzou

NI : nombre d'inscrit

Cotisant : nombre de cotisant de chaque année

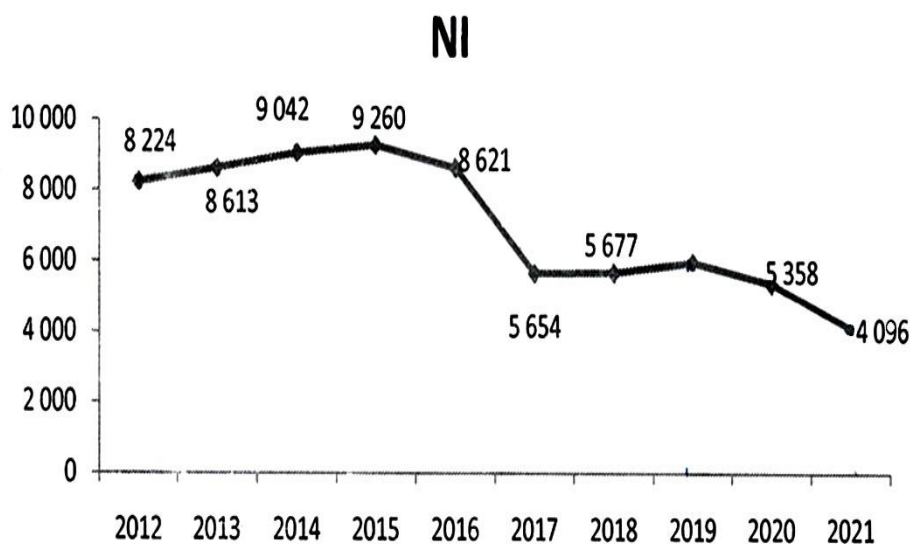
Recette : recettes annuelle.

Cot moyenne : cotisation moyenne annuelle c'est les recettes divisé sur nombre de cotisants.

Pour bien explique cette évolution, on va rendre ces donnée su forme des graphes pour chaque population statistique.

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

Graphe 01 : nouveaux affiliés.



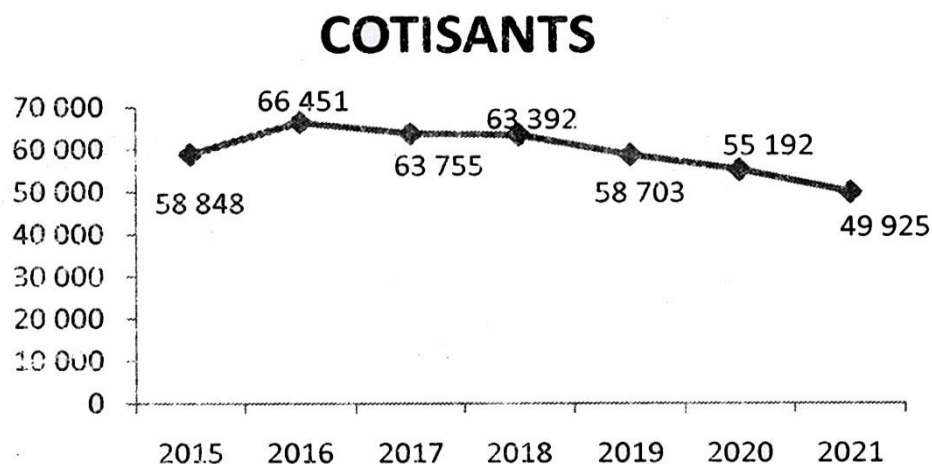
Source : direction régionale de la CASNOS Tizi Ouzou

Le nombre des nouveaux inscrits à la CASNOS durant l'année 2015 s'est élevé à 9260 inscrits un nombre très important par apports à les années précédents et cela est due à l'article 60 de la loi de finance complémentaire qui a été publié dans le journal officiel de la république algérienne N°40 du 23 juillet 2015, qui a incité les personnes à s'affilier à la sécurité sociale.

On suite y a une diminution de nombre d'inscrits, chaque année on constate une diminution de 5 à 10% des personnes inscrits à la CASNOS, et cela a été causé par plusieurs facteurs, parmi ces derniers la situation sanitaire que on a traversé la fin de l'année 2019 qui a duré plus d'une année, le nombre d'inscrits durant les dernières années 2020 et 2021 s'élève à 5358 et 4096 de suite, on distingue une progression on a vu des nombre d'inscrit à la CASNOS.

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

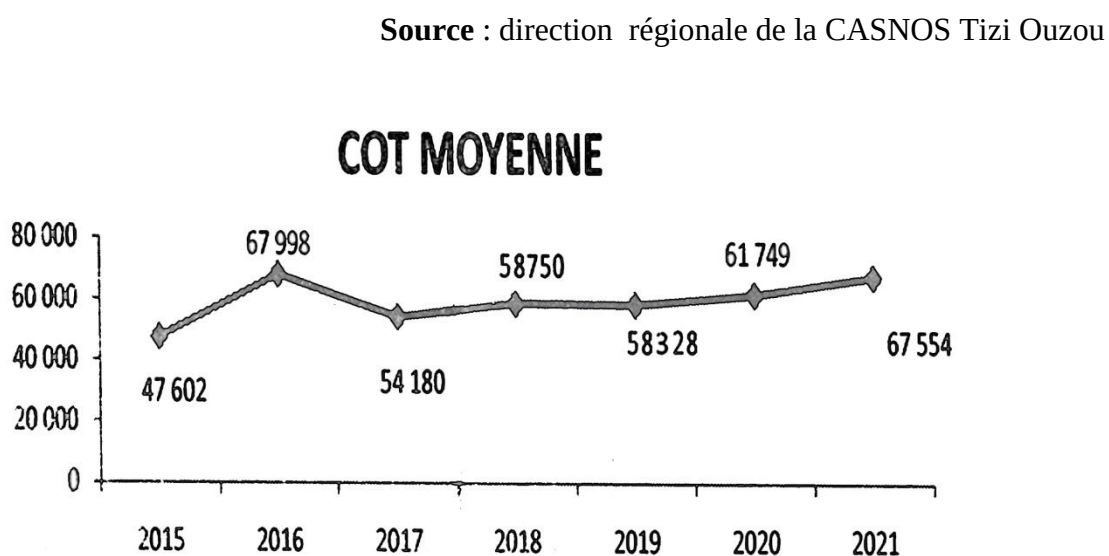
Graphe 02 : nombre de cotisants.



Source : direction régionale de la CASNOS Tizi Ouzou

Le nombre de cotisants durant l'année 2015 et de 58848 cotisants au niveau de la CASNOS, le nombre de cotisants à augmenter pendant l'année 2016 et cela par apports à les nombre d'inscrits nouveaux inscrit durant l'année précédentes, mais malheureusement le nombre de cotisants à baisser durant les années qui suit, on 2021 la CASNOS a enregistré 49925 cotisants une baisse de 15% par apport à l'année 2016, et cela et due à plusieurs facteurs que on a citez lors de premier graphe

Graphe 03 : cotisation moyenne.



Source : direction régionale de la CASNOS Tizi Ouzou

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

Comme on a mentionnée les cotisations moyennes égales, les recettes de l'année divisé sur le nombre de cotisants. Toujours dans l'année 2016 les cotisations moyennes sont élevées à 67998 da, on suite les années qui suite y a une régression minime jusqu'à l'année 2020, on distingue une augmentation qui es presque celle de l'année 2016, d'après les services consternée c'est la situation sanitaire que on traverse es stable les recettes de la CASNOS vont augmenter.

D'après une enquête sur le terrain ces derniers reformes ont pas abotté a aucune amélioration et aucun résultat positifs en vers le secteur informel, 2 ans âpre le lancement de dernier arrêter le résultat et vraiment minime et cela suite à la rencontre des différents problèmes sois par les organismes de la sécurité sociale soit par les personne qui exerces des activités informelles, et ces dernier problèmes sont apparus à cause de manque d'information et aussi d'orientation, et le manque de contrôle et de suivi sur le terrien.

L'Etat n'a pas donné aucun avantage pour les personnes qui travaillent dans le secteur informel pour qu'ils régularisent leur situation, et ces derniers ont choisie de rester dans l'informel et garder certain avantages qui sont :

- Gain de temps et d'effort liés aux procédures administratives. Veut que pour faire un dossier administratif dans notre pays non seulement vous aurez besoin de temps et de la patience. Et pour cela ces dernières personnes exercent toujours leurs activités dans l'informel.

- Profit élevé du fait de non-paiement des charges fiscales et patronales (18 %). Les lois fiscales et patronales, qui on appelle aussi les impôts s'élève à 18% de bénéfices ou bien de chiffre d'affaire.

- Pas de paiement des assurances sociales des employés (19%). Chaque employeurs dois payer des assurances sociales de ces employés, ces derniers s'élève à 19% de salaire de toute un chacun.

- pas d'application des lois du travail (15 %).

Les entrepreneurs exercent dans l'économie informelle car ils estiment réaliser des profits plus élevés et cela en l'absence de paiement des impôts, des cotisations sociales et en évitant toutes autre réglementation liées au contrat de travail. Il Ya lieu de noter que certains ont même quitté le secteur formel du fait qu'ils jugent que les avantages(les bénéfices réalisés) liés à une activité réglementaire sont bien maigres, comparés aux coûts, au temps et aux efforts qu'implique le respect des règles.

Suite à les dernières informations que nous avons récoltés dans les différents organismes de la sécurité sociale, toute les politiques et les actions faite pour drainer le secteur informel ont été geler, en attente de trouver un très bon plans d'action par les autorités compétente en vers ce secteur qui es très sensible.

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

3.3. Breves recommandations :

Traiter l'informalité veut dire lui trouver des solutions adéquates selon les cas : éradiquer les causes et réduire ses conséquences dévastatrices. Outre les études ont toutefois montré qu'aucun indicateur donné n'est un facteur déterminant dans l'intégration à l'économie formelle. Mais nous pouvons formuler quelques recommandations pour lever les obstacles à la formalisation :

3.3.1. Le rôle nécessaire des juridictions et réglementations :

Nous avons vu précédemment que l'entrée dans le secteur formel implique pour une entreprise des frais divers et qu'une réglementation excessive peut les dissuader de se développer et d'intégrer le secteur formel. Il est possible de réduire de ce fait les frais d'entrée dans le secteur formel en allégeant la procédure et en améliorant l'efficacité et l'efficience des services qui interviennent dans le processus de régularisation. En plus d'offrir des incitations aux entreprises informelles pour qu'elles intègrent le secteur formel et de réduire les obstacles à leur croissance.¹¹²

-Pour créer une culture favorable à l'entreprise et améliorer la qualité, la quantité et l'accès aux services : imaginer des points d'accueil des entreprises et des chartes de services.

-Pour simplifier la fiscalité à titre d'exemple: imaginer une taxe unique pour les microentreprises -Pour simplifier les lourdeurs administratives des entreprises :

Revoir et réduire les flux de papiers à remplir.

-La mise à la disposition des micro-entrepreneurs et des artisans de locaux et terrains adaptés et à des prix préférentiels.

-Enfin l'accroissement des débouchés des microentreprises par la réforme du code des marchés publics et l'encouragement de la sous-traitance au profit des petites entreprises.

3.3.2. La mise en place d'institutions fortes :

En Algérie des lacunes existent encore aujourd'hui et l'institution parfaite semble utopique mais il apparaît tout de même nécessaire de mettre en place des institutions fortes pour répondre au défi de l'emploi décent et aussi pour faire respecter la loi.

Il existe une relation négative entre le niveau d'informalité, et un appareil institutionnel solide et l'efficience de la bureaucratie d'un pays. Plus les institutions nationales sont puissantes et stables et plus leur fonctionnement est au point, moins l'économie informelle sera développée. L'Etat a un rôle important à jouer dans la transition vers la décence et que celle-ci passe souvent par une formalisation ou un encadrement de l'économie informelle.

¹¹² SMAILI Nabila ; problématique de l'économie informelle en Algérie : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou thèse de doctorat ; page 248

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

D'une manière générale, pour traiter les problèmes inhérents à l'emploi et au secteur informels primo : il conviendrait d'instituer des cellules locales (des groupes de travail) qui s'en chargent de suivre le développement de ce secteur.

Secondo, les acteurs engagés par contrainte dans des activités marginales ou de simple survie, la cellule pourrait prévoir une aide qui permet d'élever leurs revenus, d'améliorer leurs conditions de travail et de les sortir de la pauvreté. Quant à l'autre catégorie de l'informel qui est choisi, dynamique et dispose du potentiel voulu pour se développer, il s'agirait de l'aider à intégrer le secteur formel par la facilitation d'accès au financement bancaire (crédits plus substantiels pour pouvoir opérer des investissements rentables).

Chapitre 03 : Impacte de marche informel sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale

Conclusion

Ce présent chapitre nous a permis de faire un aperçu global sur le secteur informel dans le monde et de connaître l'origine du secteur informel, et nous avons vu aussi que les débats sur la définition et la caractérisation de ce phénomène économique sont toujours d'actualité.

L'ampleur grandissante du ce secteur dans les économies des pays en développement, a exigé de mettre en place des mécanismes qui permettront l'estimation du poids de ce phénomène dans l'économie.

L'Algérie est l'un des pays en développement touché par le secteur informel, et qui a connu une expansion dans les années 90 après la crise du secteur public, cette forte augmentation a mis les pouvoirs publics dans l'obligation de le prendre en compte dans ses politiques de développement.

On a vu aussi les différentes politiques mises par l'Etat et aussi par les organismes de la sécurité sociale pour drainai le secteur informel.

L'Etat avec toutes ces institutions luttent contre le secteur informel, et essayes avec des différentes lois et arrêtés de régulariser ce dernier, mis jusqu'à présent aucune réforme n'a donné un résultat satisfaisant.

A la fin de ce chapitre on a donné certaine recommandation qu'on voie utiles pour lutter contre le secteur informel D'une manière générale il faudrait une :

- mesure de suivi régulier (enquêtes, intégration dans les comptes nationaux)
- des règles simples pour l'enregistrement (identiques pour toutes les unités informelles)
- taux d'imposition uniforme pour les unités informelles, fixé à un bas niveau.
- Adaptation des politiques de protection (sécurité sociale volontaire).

Conclusion générale

Dans ce mémoire on a essayé de développer une vision d'ensemble, une sorte de synthèse nous permettant de présenter à la fois les mécanismes de fonctionnement du système de sécurité sociale et de relancer en même temps toutes les étapes de sa construction de son apparition dans le monde, son introduction en Algérie les missions et contraintes de ce dernier, et aussi les mesures et les actions compenses dans la politique de la sécurité social qui ont contribué à drainer les activités du secteur informel.

Dans tous les pays du monde les systèmes de sécurité sociale forment un facteur d'homogénéité sociale accepté par tous les partenaires socio-économiques et par la population elle-même. Le développement du systèmes de sécurité sociale est un phénomène universel qui répond à un besoin ressenti avec une force particulière dans les sociétés modernes. Il a pu exister des institutions qui apportaient aux hommes certains remèdes et certaines garantis contre les risques socio-économiques qui font aujourd'hui l'objet d'une sécurité sociale. La protection individuelle, par l'épargne ou par l'assurance, qui s'est développée au 19ème siècle, reste réservée à une minorité constituée de ceux qui précisément ont le moins besoin de protection. L'industrialisation a rendu nécessaire la sécurité sociale. Celle – ci s'est développée selon des rythmes différents suivant les pays, et suivant des formes assez diverses, encore que ses objectifs soient partout les mêmes. Ce qui différencie les systèmes de sécurité sociale existant dans le monde, ce n'est pas le but poursuivi, ce sont les moyens mis en œuvre et plus encore les possibilités inégales des différents pays, possibilités liées directement à leurs développements économiques.

Les systèmes de sécurités sociales telles qu'ils sont connus, sont issus de l'évolution des systèmes Bismarckien et Beveridgien. Le premier basé sur le principe d'assurance a vu le jour en Allemagne en 1883 la loi sur l'assurance maladie, sur la vieillesse et l'invalidité en 1889 et sur l'assurance accident de travail en 1894, ce modèle de sécurité sociale place le travailleur au centre du système. Le second en Angleterre en 1941 sous le règne de Beveridge. Ce dernier était financé par l'impôt et avait comme objectif de couvrir la plus grande partie de la population contre les risques sociaux.

En Algérie, la sécurité sociale fait aujourd'hui partie de l'environnement immédiat du travailleur et de sa famille. Nous pouvons lire à travers son évolution, que le système algérien de protection sociale semble être l'aboutissement d'un compromis entre le système bismarckien et Beveridgien. Le système national de sécurité sociale a connu un développement intense et continu, plus précisément depuis l'indépendance du pays en 1962. De grandes améliorations ont été enregistrées, parmi lesquelles nous citerons notamment la tendance à la généralisation de la protection sociale par son extension à de larges catégories de la population et la simplification des procédures pour l'ouverture des droits.

Conclusion générale

La couverture sociale est actuellement gérée par cinq caisses nationales:

CNAS, CNR, CASNOS, CNAC, et CACOBATPH, placées sous la tutelle du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, et qui ont le régime juridique d'Etablissement Public à gestion Spécifique, c'est-à-dire soumises au droit public dans leurs relations avec l'Etat et au droit privé dans leurs relations avec les tiers. Le système Algérien de sécurité sociale et un système assurantiel est aussi assistantiel, contributif, fonctionnant sur le principe de la répartition: c'est-à-dire un système dans lequel les cotisations des actifs sont réparties en même temps qu'elles s'opèrent, en faveur des assurés (cotisants et retraités) à leurs ayants droit. Il est représenté par l'ensemble des organismes de sécurité sociale, qui sont financés principalement par les cotisations des employés et des employeurs. Le système comprend toutes les branches de la sécurité sociale prévues par les conventions internationales, à savoir l'assurance maladie, l'assurance maternité, l'assurance invalidité, l'assurance décès, la branche accidents du travail et maladies professionnelles, la retraite (l'assurance vieillesse), l'assurance chômage et les prestations familiales financées par l'état.

L'économie informelle constitue un poids de plus en plus pesant sur le développement des économies émergentes. Elle présente un manque à gagner tant pour les caisses de l'Etat, que pour les acteurs activant dans la sphère économique. Abordée comme une branche de l'économie de développement, l'économie informelle couvre toute la partie de l'économie qui n'est pas réglementée, en marge de la législation sociale et du contrôle fiscal. Elle est souvent qualifiée de « parallèle » et « souterraine » et cela renvoie au caractère dualiste de l'économie où cohabitent les pratiques informelles et l'économie réglementée.

L'économie informelle regroupe toutes les activités qui en dépit de leur avantage en termes de création d'emploi en faveur des classes démunies, présentent une facette néfaste pour l'économie dans la mesure où ces mêmes revenus ne contribuent pas à la croissance de façon transparentes et légale.

L'économie informelle en Algérie, comme dans la majorité des pays en développement, est assez peu étudiée, et ce malgré son poids significative et croissant dans l'économie nationale. Dans ce chapitre, nous avons l'ambition de donner une vue d'ensemble sur la composante du secteur informel au sein de notre économie.

Depuis son accession à l'indépendance, l'Algérie connaîtra plusieurs phases d'évolution. Le passage d'une économie administrée à l'économie de marché est considéré comme sa transformation la plus marquante. Les conditions de transition vont initier un ensemble de changements dans la structure de l'économie nationale et seront à l'origine de l'apparition d'une nouvelle composante; le secteur informel.

Prenant conscience de l'ampleur et de la croissance du secteur informel dans l'économie, les autorités algériennes ont entrepris ces dernières années, particulièrement depuis le milieu des années 2000, une série de mesures destinées à réduire les activités et pratiques informelles. Celles-ci se déclinent en mesures réglementaires visant un meilleur contrôle des activités et en

Conclusion générale

mesure incitatives, aussi bien sur le plan fiscal que réglementaire, pour encourager l'enregistrement des activités.

Tout montre que les obstacles réglementaires, administratifs et financiers, auxquels s'ajoute la corruption, sont ceux qui ont le plus d'impact sur le non formalisation, Nous en concluons que les institutions sont un déterminant de l'ampleur de l'économie informelle.

Le poids important de l'économie informelle dans l'économie algérienne est le résultat d'un cadre institutionnel et réglementaire contraignant (réglementation administrative, fiscale et sociale) et défaillant (corruption de l'administration, fraude fiscale, faiblesse du système judiciaire...), de ce fait une économie de marché nécessite un Etat fort dans ses prérogatives liées à la réglementation et au respect des normes techniques.

La persistance et l'ampleur de l'économie informelle en Algérie traduit par conséquence la difficulté à mettre en place les institutions qui accompagnent toute économie de marché.

Dans un pays où presque la moitié du PIB (45.6 % selon l'ONS) est informelle et où le taux de chômage officiel avoisine les 12 % (ONS), nous pouvons considérer l'économie informelle comme un mal nécessaire. Beaucoup de familles n'auraient pas de revenu si l'informel était réprimé ; de ce fait au lieu de chercher à l'éradiquer n'est-il pas temps de chercher à le contrôler ? Et surtout de le considérer comme un outil pour la reprise de l'économie algérienne puisque la valeur ajoutée dégagée par les activités informelles enregistre un taux de croissance relativement élevé et soutenu créant ainsi une potentialité fiscale non négligeable pour les ressources collectives de l'Etat.

Les politiques économiques à mettre en œuvre par le gouvernement afin d'utiliser ce phénomène en sa faveur pour relancer l'économie devraient donc être de mettre en œuvre des mécanismes d'identification des acteurs qui sont volontairement dans ce secteur et de mettre en place des politiques de soutien et de promotion de l'emploi pour ceux qui l'emploi informel constitue un rempart contre le chômage.

Finalement, en dépit de notre reconnaissance que ce travail souffre des insuffisances, ce qui est tout à fait propre à tous travail de recherche, nous estimons tout de même que nous avons essayé d'appréhender le phénomène du l'informel et les politique élaboré par l'Etat pour drainer ce dernier , nous espérons que celui la ouvrira sur d'autre piste de recherche dans l'avenir, puisque notre travail présente dans des limites il y a quelques points que nous n'avons pas pu développer et que nous souhaitons élargir dans de futures recherches et leurs consacrer un peu plus de temps et de moyens.

1 / OUVRAGES :

- 1- AUDINET, Jacques. Sécurité sociale. Les cahiers de la formation administrative. Novembre 1947.
- 2- BAGHRICHE, Mourad., Aperçu sur l'organisation du système de santé [en ligne]. In : Journée Parlementaire sur la Santé, Alger : Conseil de la Nation, 2010. Format PDF. Disponible sur : <http://www.majliselouma.dz/>
- 3- Fasquel Dominique ; la sécurité sociale : Ed : presse universitaire Française ; France ; 2014.
- 4- Guy Perrin (conseiller au service de sécurité sociale du BIT publication) la sécurité sociale : Ed : presse universitaire Française; France ;
- 5- Harbi Slimane les assurances en Algérie : Ed : enap-o p u Alger ;1990
- 6- HANNOUZ, Mourad., KHADIR, Mohammed. Précis de sécurité sociale : à l'usage des professions de la santé et des assurés sociaux. Alger : Office des Publications Universitaires, 1996.
- 7- Guionnet André la sécurité sociale ; 4ed ; presse universitaire française ; 1993
- 8- LAMRI, Larbi. Le système de sécurité sociale en Algérie : approche économique. Alger: Office des Publications Universitaires, 2004
- 9- LAUTIER B ., « L'économie informelle dans le tiers monde », Paris: La Découverte,1994.
- 10- Le Faou Anne Laurence ; l'économie de la santé en question 2 Ed : université de France ; 2000.
- 11- ROUABHI, Mohammed-Réda. Le système de sécurité sociale en Algérie : évolution historique. Alger : El-othmania, 2010.

2/ Travaux universitaires

2-1 Thèse de doctorat

- 1- Mr SALMI Madjid Thèse de Doctorat « système de santé en Algérie à l'heure de la transition plurielle : élément pour une évaluation de la qualité des soins » université de mouloud Mammeri Tizi Ouzou.
- 2- Mlle SMADI Amina thèse de Doctorat « Analyse de la contribution de l'entrepreneuriat féminin formel/informel au développement territorial dans la wilaya

Bibliographie

de Tizi-Ouzou : entre résilience et vulnérabilité. Illustration par des activités traditionnelles.

- 3- SMAILI Nabila ; thèse de doctorat problématique de l'économie informelle en Algérie : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou.

2-2 /Mémoire

1. ABRIKA B. , « Contribution à l'analyse de l'activité informelle dans les pays du tiers monde : cas du secteur bâtiment dans la wilaya de Tizi-Ouzou », Mémoire de magister en science économiques, Université de Tizi- Ouzou, 1999.
2. SALMI, Madjid. Essai d'analyse et de réflexion sur l'organisation et la gestion des secteurs sanitaires en Algérie: éléments pour un diagnostic (cas : secteur sanitaire de Larbraa-Nath-Irathen), mémoire de magister en gestion des entreprises, Tizi-Ouzou: Université Mouloud Mammeri, 1999.
3. Beldjoudi Ahmed Billel « Estimation du risque maternité au sein de la caisse National de sécurité sociale des non-salariées écoles supérieure de la sécurité sociale d'Alger 2017
4. HENND Rachida, MEKAOUI Zina mémoire de magistère « la sécurité sociale en Algérie contrainte et perspectives université de mouloud Mammeri Tizi Ouzou année2005
5. BENDIF HAMIDA Mémoire de fin de cycle ; Etude du commerce informel « Cas de la wilaya de Bejaia ».2013

3/ Webographie

1. http://alger-roi.fr/Alger/documents_algeriens/social/pages/35_securite_sociale.htm
2. <https://casnos.com.dz>
3. [http:// www.cnr.dz](http://www.cnr.dz)
4. <http://cacobatph.dz/fr/index.php/cacobatph1/presentation/presentation-cacobatph>
5. <http://www.cnas.dz/?q=fr/presentation-de-la-cnas>
6. http://www.conselho.saude.gov.br/cm/docs/presentation_securite_sociale_algerie.pdf
7. http://www.coopami.org/fr/countries/countries/algeria/social_protection/pdf/social_protection10.pdf
8. <http://www.mtess.gov.dz/index.php/fr/securite-sociale>
9. <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/protection-sociale/regimes-securite-sociale/qu-est-ce-que-regime-general-securite-sociale> ;pdf

4/ Arrêtés et Lois

1. Arrêté du 24 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 15 janvier 2015 fixant l'organisation interne de la caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés
2. Arrêté du 7 Chaoual 1436 1436 correspondant au 23 juillet 2015 fixant l'affiliation a la sécurité sociale pour les personnes qui exerce des activités informelles
3. Décret exécutif n° 15-289 du 2 Safar 1437 correspondant au 14 novembre 2015 relatif à la sécurité sociale des personnes non-salariées exerçant une activité pour leur propre compte
4. Loi n° 83-11 du 2 juillet 1983 relative aux assurances sociales, (JORA N° 28 du 05-07-1983)

Liste des abréviations

ART. : Article.

ANDI: Agence Notionnel pour le Développement de l'investissement

ANSEJ : Agence National pour le Soutien L'Emploi de Jeunes

CACOBATPH : Caisse Nationale des Congés Payés et du Chômage Intempéries des secteurs du Bâtiment, des Travaux Publics et de l'Hydraulique.

CASNOS : Caisse Nationale des Assurances Sociales des travailleurs Non-Salariés

CASORAL : Caisse d'Assurance Sociale Région d'Alger

CATI : Centre d'Aide des Travailleurs Indépendant

CM : Centre Médical

CMS : Centres Médicaux Spéciaux

CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage

CNAS : Caisse Nationale d'Assurances Sociales des travailleurs salariés

CNASAT : Caisse Nationale des Assurances Sociales et des Accidents du Travail

CNR : Caisse Nationale des Retraites

CP : Centre Payeurs

CP : Centre Personnel

DA : Dinars algérien

DG : Direction générale

DAS: Direction d'Action Sociale

Liste des abréviations

DSPW: Direction de Santé et de la Population de Wilaya

DSS: Direction de la Sécurité Sociale

FMI: Fond Monétaire International

MSP: Ministère de la Santé de la Population

MSPRH: Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière.

ONS : Office nationale des statistiques

OIT: Organisation Internationale du Travail

OMS: Organisation Mondiale de la Santé

SNMG: Salaire National Minimum Garanti

Liste des tableaux

Tableau n° 01 : répartition des employeurs et indépendants selon la forme d'enregistrement.....	63
Tableau n° 02 : structure des occupés selon la situation dans la profession et l'affiliation à la sécurité sociale :.....	64
Tableau n° 03 : mode d'imposition des employeurs et indépendants.....	65
Tableau n° 04 : répartition des employeurs et indépendants selon la tenue de comptabilité.....	66
Tableau N° 05 : Evolution de l'emploi informel non agricole entre 2001 et 2016.....	66
Tableau N° 06 : Evolution des cotisations a la CASNOS entre 2015 et 2021.....	71

LISTE DES GRAPHS

Grappe 01 : nouveaux affiliés.....	72
Grappe 02 : nombre de cotisants.	73
Grappe 03 : cotisation moyenne.....	73

Table des matières

Remerciements	
Dédicaces	
Introduction générale.....	1
Chapitre 01 : l'apparition de la sécurité sociale dans le monde	4
Introduction	4
Section 1 : Historique sur la sécurité sociale.....	5
I-1-1 Le concept de la sécurité sociale	5
I-1-1-1 La sécurité sociale liée à la notion de besoin	5
I-1-1-2 La sécurité sociale articulée autour de la notion de risque sociale.....	6
I-1-2 L'apparition de la sécurité sociale	7
I-1-3 Le développement de la sécurité sociale dans le monde	9
Section 2 : Fonctionnement de la sécurité sociale dans le monde.....	12
I-2-1 les différentes branches et prestations des assurances sociales	12
I-2-1-1 Les différentes branches des assurances sociales	12
I-2-1-1-1 Assurance maladie	12
I-2-1-1-2 Assurance maternité	13
I-2-1-1-3 Assurance invalidité.....	13
I-2-1-1-4 Assurance décès	13
I-2-1-1-5 Les accidents du travail	13
I-2-1-1-6 Les maladies professionnelles	14
I-2-1-1-8 Assurance vieillesse.....	15
I-2-1-1-8-1 pour les salariés	15
I-2-1-1-8-2pour les non-salariés	15
I-2-2 Les différents systèmes de retraite.....	16
I-2-2-1 La retraite par répartition	16
I-2-2-2 La retraite par capitalisation.....	16
I-2-2 Les prestations des assurances sociales	17
I-2-2-1 Prestation d'incapacité temporaire	17
I-2-2-1-1 Prestation en nature.....	17
I-2-2-1-2 Prestation en espèce	18

Table des matières

I-2-2-2 Prestation d'incapacité permanente	18
I-2-2 2-2-2-1 Capital représentatif de rente	18
I-2-2-2-2 Rente	18
I-2-2-2-3 Rente d'ayants droit	18
I-2-2-3 Fonctionnement par régime socioprofessionnel	19
I-2-2-3-1 Le Régime des salaires	19
I-2-2-3-2 Le Régime des Non-Salariés	19
Conclusion	20
Chapitre 02 : la naissance de la sécurité sociale en Algérie	21
Introduction	21
Section 01 : historique de la sécurité sociale en Algérie.	21
II.1.1. La situation avant l'indépendance	21
II.1.3. La sécurité sociale pendant la période 1962-1970	22
II.1.4 : La sécurité sociale pendant la période allant de 1970 au 1983 :	23
II.1.5. La sécurité sociale pendant la période allant de 1983 à nos jours :	24
Section 02 : organisation et fonctionnement de la sécurité sociale en Algérie.....	25
II.2.1. Organisation de la sécurité sociale en Algérie	25
II.2.1.1. La caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS).....	25
II.2.1.2. La caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (CASNOS)	26
II.2.1.3. La caisse nationale de retraite (CNR).....	27
II.2.1.4. La caisse nationale d'assurance chômage (CNAC)	28
II.2.1.5. La Caisse nationale des Congés payés et du chômage intempéries des secteurs du Bâtiment, des Travaux Publics et de l'Hydraulique (CACOBATPH)	29
II.2.2. Les personnes couvertes par la sécurité sociale en Algérie	29
II.2.3. Le fonctionnement de sécurité sociale en Algérie	30
II.2.3.1. Fonctionnement par branches d'assurance	30
II.2.3.2. Fonctionnement par régimes socioprofessionnels.....	36
II.2.3.3 : Le cadre institutionnel de la sécurité social en Algérie	37

Table des matières

II.2.3.3.1 : Le Conseil Administratif	37
II.2.4. Le financement et les dépenses de la sécurité sociale en Algérie	40
II.2.4.1. Les cotisations sociales	40
II.2.4.2. La fiscalité	41
II.2.4.3. Intervention du budget de L'Etat.....	41
II.2.4.4. Autres sources de financement de sécurité sociale	41
II.2.5. Les grandes catégories de dépenses au niveau de la sécurité sociale	41
II.2.5.1. Les forfaits hôpitaux.....	41
II.2.5.2. Les remboursements des produits pharmaceutiques	42
II.2.5.3. Les transferts pour soins à l'étranger	42
II.2.5.4. L'action sociale et sanitaire	42
II.2.5.5. Les conventions internationales	42
II.2.5.6. Le financement du secteur privé.....	43
Conclusion	44
Chapitre 03 impacts de marche informelle sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale	
Introduction	45
Section 01 : généralité sur le secteur informel	46
III. 1.1. Historique de l'économie informelle :	46
III.1. 2. Définitions de l'économie informelle :	47
III.1.3. le cadre institutionnel des entreprises informelles :	49
III. 1. 4. La mesure du secteur informel	49
III. 1. 4.1. Les problèmes rencontrés	49
III. 1. 4.2. Les différentes méthodes de mesure du secteur informel	49
III.1.4.2.1. Les méthodes indirectes :.....	50
III. 1. 4.2.2. Les méthodes directes	51
III. 1. 5. La problématique du choix de l'informalité	52
III. 1.6. Les acteurs du secteur informel	54
III. 1.7. Les causes du secteur informel.	54

Table des matières

Section 02: l'économie informelle en Algérie	56
III. 2.1. Evolution du secteur informel en Algérie	56
III. 2.1. 1. La période de colonisation française	56
III. 2.1. 2. Le secteur informel dans la période de l'économie administrée	58
III. 2.1. 3. Le secteur informel dans la période de transition à l'économie du marché ..	59
III. 2.2. L'évaluation du secteur informel en Algérie	61
III. 2.3. Activités de l'économie informelle en Algérie	62
III. 2.3.1. L'approche par l'enregistrement	62
III. 2.3.2. La tenue d'une comptabilité	65
Section 03 : la politique de l'Etat et de la sécurité social pour drainer les activités du secteur informel.	68
III.3.1. La politique de l'Etat pour drainer les activités du secteur informel	68
III.3.1.1. Les mesures réglementaires	68
III.3.1.2. Les mesures d'aides et de soutien	69
III. 3.2. La politique de la sécurité sociale pour drainer les activités du secteur informel	70
III. 3.2.1. Affiliation volontaire des personnes exerçant une activité professionnelle et non assujetties à la sécurité sociale	70
III.3.2.2. L'évolution des cotisations a la CASNOS depuis 2015 jusqu'à 2021.....	71
III. 3.3. Brefs recommandations	74
III. 3.3.1. Le rôle nécessaire des juridictions et réglementations	75
III. 3.3.2. La mise en place d'institutions fortes	75
Conclusion	76
Conclusion générale	78
Bibliographie	81
Liste des sigles et des abréviations	84
Liste des tableaux	86
Liste des graphes	87
Table des matières	88

Résumé :

Le système de sécurité sociale désigne l'ensemble des institutions, des organismes et des agents offrant une certaine couverture sociale aux assurés, des prestations en nature et en espèces. Les raisons d'existence d'un système de sécurité sociale dans un pays se trouvent dans le besoin de protection, ressenti par les individus, contre les risques sociaux qui pourraient altérer leurs personnes.

La sécurité sociale en Algérie représente un système de protection sociale globale destiné à garantir et couvrir la population active contre les risques sociaux (la maladie, l'accident du travail, le chômage, la vieillesse,...) qui menacent de réduire ou de supprimer leur revenu. Comme tout système, le système de la sécurité sociale algérien est confronté à des changements socio-économiques qui nécessitent des réformes afin de s'adapter aux nouvelles conditions qui s'imposent. C'est pourquoi, la sécurité sociale a lancé un ambitieux programme de réformes. Parmi ces régimes, la Caisse d'assurance de la sécurité sociale des non-salariés (CASNOS), agence de Tizi Ouzou s'occupant de la catégorie des personnes ayant une fonction libérale, exerçant une activité professionnelle non salariée, dont nous citons entre autres, les artisans, ceux qui exercent une activité commerciale ou industrielle et les agriculteurs. L'objectif principal de cette caisse est la prise en charge et ce par le truchement d'une couverture sociale de ses adhérents et les ayants-droit qui sont le conjoint et les enfants, en sus des ascendants (père et mère), les frères et sœurs (si ce cas est justifié par une prise en charge). Elle ouvre droit aux affiliés à une couverture afin de les prémunir des risques de maladie, de maternité, d'invalidité et de décès. L'agence de Tizi Ouzou s'occupe des services divers englobant, en plus de la réception des dossiers de soins (ordonnances) et la mise à jour des cartes CHIFA, d'autres services tels que celui relatif à la retraite, l'affiliation, le recouvrement des cotisations et affiliation ; et en dernier, le service contentieux qui gère d'éventuels litiges qui peuvent advenir entre l'affilié et la CASNOS.

On trouve aussi un autre phénomène quel s'agit de secteur informel, la grande majorité des travailleurs de l'économie informelle sont privés de couverture de sécurité sociale¹. L'absence de protection sociale est un facteur majeur d'exclusion sociale et de pauvreté. Mais ses incidences sont également ressenties dans l'économie formelle, où les travailleurs et les entreprises doivent supporter l'intégralité de la charge du financement du système de sécurité sociale par le biais des impôts ou des assurances sociales. Comprendre les causes à l'origine de l'absence de protection sociale dans l'économie informelle est essentiel pour élaborer des solutions politiques visant à étendre la couverture.

L'économie informelle en Algérie est assez peu étudiée, en dépit de son poids significatif et croissant dans l'économie nationale.

A cet égard, nous intéressons au sujet de l'Impact des politiques de drainage de l'activité informelle sur l'évolution des cotisations de la sécurité sociale cas de la CASNOS Tizi Ouzou.